

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :     **JOSEPH ZAYED, président**  
                                  **PIERRE MAGNAN, commissaire**  
                                  **MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DE L'AMIANTE  
ET DES RÉSIDUS MINIERES AMIANTÉS**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 5**

---

Séance tenue le 20 février 2020 à 19 h  
Centre de loisirs Notre-Dame-de-Toutes-Joies  
311, rue Lafrance  
Asbestos

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE DE LA SOIRÉE DU 20 FÉVRIER 2020

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
-----------------------	---

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

#### MOUVEMENT PRO CHRYSOTILE QUÉBÉCOIS

MM. SERGE BOISLARD ET PIERRE LAROCHE (DM 41).....	2
---	---

#### ALLIANCE MAGNÉSIUM

M. JOËL FOURNIER (DM 53).....	15
-------------------------------	----

M. RÉJEAN DUPRAS.....	26
-----------------------	----

#### DÉPUTÉ FÉDÉRAL DE RICHMOND-ARTHABASKA

M. ALAIN RAYES (DM 85).....	35
-----------------------------	----

#### GROUVIDHAM

Mme SYLVIE BERTHAUD (DM 81).....	45
----------------------------------	----

Mme SYLVIE BERTHAUD (DM 78).....	53
----------------------------------	----

M. RICHARD VAILLANCOURT.....	60
------------------------------	----

<b>MOT DE LA FIN</b> .....	<b>66</b>
----------------------------	-----------

### SÉANCE AJOURNÉE AU 21 FÉVRIER 2020 À 9 H

---

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

Mesdames, messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette cinquième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés*. À noter que la commission a siégé quatre séances à Thetford Mines au cours des derniers jours. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet, au moyen de la webdiffusion vidéo.

Permettez-moi d'abord de me présenter. Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête, qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette. Je suis accompagné par les commissaires, madame Marie-Hélène Gauthier et monsieur Pierre Magnan.

Avant d'amorcer la rencontre, je vous prie de bien vouloir mettre vos cellulaires et tous vos appareils électroniques en mode sourdine, et je vous en remercie à l'avance.

Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure élémentaires en audience publique. Je demande aux personnes dont la présentation est prévue pour ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence, afin que nous puissions respecter l'ordre d'inscription à l'horaire. Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.

Nous vous soulignons que vous avez la possibilité de rectifier des faits qui sont mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme par exemple une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée, et non à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

Nous aimerions également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, c'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, encore moins une manifestation d'approbation ou de désapprobation.

Sans plus tarder, j'invite monsieur Serge Boislard.

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**MM. SERGE BOISLARD et PIERRE LAROCHE**

**M. SERGE BOISLARD :**

Bonsoir, Monsieur le président, madame Gauthier, monsieur Magnan.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur.

**M. SERGE BOISLARD :**

Mon nom, c'est Serge Boislard et je suis président du Mouvement Pro Chrysotile québécois. Le Mouvement Pro Chrysotile...

**LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes accompagné par?

**M. SERGE BOISLARD :**

Monsieur -- excusez -- monsieur Pierre Laroche, qui est ingénieur minier à la retraite, à la mine... voyons! Lac d'amiante à Thetford Mines.

Alors, le Mouvement Pro Chrysotile québécois, c'est un mouvement qui existe depuis à peu près une vingtaine d'années et qui avait pour mandat de défendre l'utilisation sécuritaire du chrysotile. L'exécutif du Mouvement est composé d'une douzaine de membres de toutes sortes, soit un médecin, entre autres, deux anciens présidents syndicaux des mines d'amiante, et l'ancien président, c'est un professeur qui n'avait rien à voir avec le chrysotile. Donc, c'est tout le monde qui a un peu des connaissances, qui veulent faire partie de l'exécutif sont bienvenus. Et même si les mines sont fermées actuellement, nous avons décidé de continuer notre mandat, justement par rapport, un, au BAPE, par rapport à la possibilité de transformer nos résidus miniers en magnésium ou autre chose, donc c'est... on trouve que c'est encore notre intérêt. Donc, je vais commencer ma présentation.

Je vais commencer par un court historique des mines d'amiante chrysotile au Québec. Vous l'avez déjà entendu parler quand même un peu, mais je vais le lire de toute façon.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 2 : « La plupart des mines ont commencé [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] de travail à dix pieds à peine. »**

Donc, lors de la célèbre grève de 49, le principal argument était la santé des travailleurs, et la même bataille s'est poursuivie à Thetford Mines en 1975. Il faut dire qu'entre les deux il y a eu quand même des améliorations, en tout cas, certainement ici, à Asbestos.

Vers les années 55, il y a eu la construction du moulin 5, qui est un moulin assez impressionnant, qui avait 12 étages, et il y avait un étage qui était spécifiquement relié pour... comme un aspirateur qui aspirait les poussières partout, dans la machinerie, dans les convoyeurs, tout était sous pression négative dans les moulins.

Ensuite, dans les années 73, 74, il y a la construction du moulin 6, qui allait également apporter son lot d'améliorations. Après avoir amélioré les moulins, là, maintenant, on a amélioré les postes de travail, parce qu'il y avait des postes de travail qui étaient assez problématiques. Exemple, à l'ensachage, c'était fait manuellement. On a ensuite changé ça pour des robots qui faisaient l'ensachage, et où est-ce qu'il y avait le plus de poussière qu'une personne pouvait respirer, c'est lorsqu'on cousait les sacs. C'est... il y avait beaucoup de poussière là à respirer, et c'est devenu après, ils ont mis des automates pour faire -- sceller les sacs. Il y avait anciennement des sacs en jute, là, moi, quand je suis rentré, on prenait un sac puis il y avait un dalot, puis on brassait le sac jusqu'à tant qu'il y ait 100 livres d'amiante dedans. Alors ça, c'est loin, puis c'était des sacs en jute, donc il pouvait y avoir des poussières qui s'échappaient puis... Mais ça, ça a été changé, ça fait longtemps que ça n'existe plus, et donc ils ont changé ces sacs-là par des sacs de papier, là, de plusieurs épaisseurs qui sont... qui ne dégagent pas de fibres, ou des sacs en plastique ou en *woven*, qu'on appelait, donc c'était des sacs qui étaient très sécuritaires.

Attendez un petit peu, je n'ai pas respecté mon texte, là.

« Il faut aussi reconnaître que dans les années 50 et 60 -- comme lorsque mon père travaillait à la mine -- la semaine normale de travail, c'était 48 heures. » On avait le dimanche pour aller à la messe. C'était ça, dans le temps.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 3 : « Cela étant dit, les macrophages [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 4 : « [...] 20 % des mésothéliomes sont de sources autres. »**

Et il existe un mésothéliome infantile dont ils ne savent pas d'où ça provient, mais ça existe quand

même.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 4 : « Il faut aussi savoir [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] mais pathogène pour l'humain. »**

Éventuellement, on a changé les injections par des pilules et ça l'a réglé le problème, mais ça l'a quand même causé des mésothéliomes.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 4 : « Donc, comme on peut le constater [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] de certains journalistes sans nuances. »**

On l'a vu, on en a parlé il y a... Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Boislard, c'est juste pour vous dire, peut-être attirer notre attention sur les éléments forts. Nous avons lu votre mémoire, alors...

**M. SERGE BOISLARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'il vous reste trois minutes.

**M. SERGE BOISLARD :**

Ah, mon Dieu!

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, juste attirer notre attention sur les éléments qui vous semblent les plus forts, ça peut être les conclusions, mais c'est à vous de choisir.

**M. SERGE BOISLARD :**

On... on va passer...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais nous avons des... quelques questions sur tout le mémoire.

**M. SERGE BOISLARD :**

O.K. Bien, écoutez, si on veut parler -- on va parler de ce qui nous regarde le plus, c'est Alliance Magnésium ou tout... toute nouvelle... ou toute production à partir de résidus miniers. Comme on l'a vu, comme ça a été mentionné est qu'on a éclairci le fait que, dans les résidus miniers, c'est beaucoup plus de la lézardite qui demeure que -- les fibres, très peu, lorsqu'on parle de poids/poids, c'est de 0.7 à 2, et jusqu'à 4 lorsque c'est dans une roche et que ça n'a pas été cassé. Pour nous, il n'y a pas vraiment de problème à utiliser les résidus miniers, surtout qu'on sait déjà que les résidus... que, à l'état naturel, les résidus miniers sont humidifiés déjà, peut-être pas à 100 %, mais ils sont quand même déjà humidifiés, et qu'on sait très bien que les manipuler ne va pas émettre beaucoup de fibres, et que les fibres étant plus pesantes que l'air, surtout encore plus lorsqu'elles sont humides, vont retomber tout près, et ce n'est pas vrai qu'elles vont se ramasser ici, en ville, ou à... ou au pôle Nord. Ce serait plutôt surprenant.

Je vais juste lire... j'ai ici des statistiques, puis ça va aller avec ma conclusion finale.

On dit qu'au Canada le radon serait responsable de 16 % des décès par cancer du poumon. Il aurait fait 1 072 victimes en 2017, je crois, au Québec seulement. Le radon et le tabagisme combinés ensemble multiplient par six le facteur de maladie, et lorsqu'on parle de chrysotile et de tabagisme, ça multiplie par dix le risque pour la santé d'avoir des maladies. Donc... Et peut-être juste pour continuer, aussi, le tabagisme seul a fait 10 400 morts chaque année au Québec, et le tabagisme seul est responsable de 85 % des cancers du poumon. Et pendant -- vous en avez parlé hier, 7 millions de personnes sont décédées en 2017 chez les fumeurs dans le monde, et 1.2 million des fumeurs secondaires. Donc, le tabagisme a une grande responsabilité là-dedans.

Et si je vais à mes conclusions, et que vous les avez lues aussi, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr.

**M. SERGE BOISLARD :**

Moi, je crois que l'employé en question qui devra travailler sur le *loader* ou le chargeur sur roues, il devrait savoir qu'on travaille sur des résidus miniers, connaître le danger de travailler sur un résidu minier, même s'il ne reste que des... très peu de fibres. La compagnie devra obligatoirement employer à ce poste une personne non-fumeur. On l'a vu puis c'est... tout le monde sait ça, la cigarette et l'amiante, ça ne va pas ensemble, donc on vient d'un seul coup de diminuer par dix fois les risques que cette personne-là attrape des maladies reliées à l'amiante éventuellement. Et puis on parle... on veut que le *loader* soit muni d'un filtre à haute efficacité pour garder en tout temps une pression positive dans l'habitacle, et être nettoyé à une fréquence raisonnable. La compagnie devra posséder un système d'aspirateur pour nettoyer l'habitacle au moins une fois par semaine, et... Par ces simples précautions devraient être nettement suffisantes pour permettre à ces travailleurs d'opérer en toute sécurité.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup pour cette présentation. Justement, vous finissez par des aspects sur lesquels j'aimerais vous interpeller.

**M. SERGE BOISLARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

À la fin, en fait, vous proposez certaines solutions que vous considérez pragmatiques.

**M. SERGE BOISLARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Une de ces solutions, c'est : la compagnie devrait obligatoirement employer à ce poste une personne non-fumeur.

**M. SERGE BOISLARD :**

Oui.



**LE PRÉSIDENT :**

Et, je me suis, en termes d'opérationnalisation, qu'est-ce que ça peut représenter? Si un travailleur est embauché, non-fumeur...

**M. SERGE BOISLARD :**

Hum hum.

**LE PRÉSIDENT :**

... pour ce poste-là...

**M. SERGE BOISLARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... et six mois après, il se met à fumer, la compagnie le renvoie, la...

**M. SERGE BOISLARD :**

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

La compagnie le renvoie?

**M. SERGE BOISLARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Elle se rend...

**M. SERGE BOISLARD :**

Et il y a... Excusez. Je peux juste vous nommer... à ma connaissance, chez Cascades à

Kingsey Falls, ils ont exigé que les employés dans certains secteurs soient non-fumeurs. C'est une obligation. Tu es fumeur, tu es... pour des dangers d'explosion, toutes sortes de dangers, les fumeurs sont exclus, et je crois qu'ils devraient faire la même chose. V'là plusieurs années, la compagnie a...

**LE PRÉSIDENT :**

Et l'exemple que vous prenez permet à l'entreprise de congédier la personne si elle se met à fumer?

**M. SERGE BOISLARD :**

Ou soit le congédier, soit le changer de poste...

**LE PRÉSIDENT :**

Le muter?

**M. SERGE BOISLARD :**

... le muter à l'intérieur, où, à l'intérieur, lorsqu'on fait la transformation, il n'y a plus aucune fibre... aucune fibre.

**LE PRÉSIDENT :**

J'avais une autre -- en fait, d'autres questions, mais... Attendez un petit peu, là. C'est ici. Vous avez fait référence...

**M. SERGE BOISLARD :**

Vous avez cinq minutes.

**LE PRÉSIDENT :**

Pardon?

**M. SERGE BOISLARD :**

Vous avez cinq minutes.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien là, vous m'en avez pris une! Non, disons que le président de la commission, heureusement, a certaines prérogatives, mais je l'ai trouvée bien bonne.

Vous avez indiqué qu'à Asbestos, particulièrement, il n'y aurait eu aucun travailleur engagé depuis 70...

**M. SERGE BOISLARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... et qui serait décédé suite à une maladie reliée à l'amiante...

**M. SERGE BOISLARD :**

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... chez un non-fumeur. Quelle -- qui a fait l'étude, qui a réalisé l'étude?

**M. SERGE BOISLARD :**

Les syndicats ont normalement connaissance lorsqu'une personne va... pour voir s'il est *amiantosé* ou s'il a une maladie, là, et ce qui nous a surpris, on nous a dit, la Santé publique à Thetford Mines, sept travailleurs engagés après 75 ont été reconnus de maladies reliées à l'amiante, lorsque les présidents de syndicats, de tous les syndicats à Thetford Mines, n'ont jamais eu connaissance qu'une seule de ces personnes-là a été reliée avec une maladie...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. SERGE BOISLARD :**

... à l'amiante, et ça, ça nous surprend beaucoup. Et, comme vous le savez, tous ces cas-là sont confidentiels, donc on...

**LE PRÉSIDENT :**

Vous n'avez pas pu avoir les noms, donc vous n'avez pas pu vérifier?

**M. SERGE BOISLARD :**

Absolument pas, absolument pas.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Mais à votre connaissance, donc, il n'y en a aucun?

**M. SERGE BOISLARD :**

Non, non.

**LE PRÉSIDENT :**

Une chose aussi qui m'avait un peu surpris, parce que le terme est fort, en fait, vous dites : parler d'amiante en spécifiant que tous les amiantes sont cancérrogènes, c'est frauder la science.

**M. SERGE BOISLARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais dans le paragraphe tout de suite après...

**M. SERGE BOISLARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... vous dites :

*« Évidemment, on peut remarquer que dans les années où la production de chrysotile était à son maximum, on trouvait beaucoup plus de maladies, telles que l'amiantose et le cancer du poumon. »*

Donc, vous... dans ce paragraphe-là, vous reconnaissez que le chrysotile est un cancérigène, alors que dans l'autre, vous sous-entendez que le chrysotile ne devrait pas être un cancérigène et que c'est « frauder la science ».

**M. SERGE BOISLARD :**

Non, c'est...

**LE PRÉSIDENT :**

Vous ne trouvez pas qu'il y a un paradoxe?

**M. SERGE BOISLARD :**

On parle de quantité. Lorsqu'on parlait, dans le temps de nos parents, de 300 à 500 fibres, c'est évident que les poumons ne pouvaient pas dégager ces fibres-là. Par contre, lorsqu'on parle, comme on disait l'autre jour, les règlements ou les normes ont parti de cinq, à deux, à une fibre, on ne parle pas de la même chose, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais on parle de... ici, vous parliez -- enfin, je ne veux pas jouer sur les mots -- vous parliez d'un « potentiel cancérigène ».

**M. SERGE BOISLARD :**

Si on veut parler de « potentiel cancérigène »...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est vous qui parlez, ce n'est pas moi, là.

**M. SERGE BOISLARD :**

O.K. Non, mais je vais vous faire un autre exemple. On a changé les... on a changé l'amiante dans plusieurs produits par des fibres de Kevlar, des fibres de cellulose, des... toutes sortes de fibres classées cancérigènes numéro 1, et jamais la Santé publique n'a levé le petit doigt là-dessus. On prétend, nous, qu'à très faible dose, ce n'est pas plus dangereux que d'autres fibres. De toute façon, aucune fibre n'est bonne à respirer. Ça, même la fibre... Et les cultivateurs qui vont engranger, il y en a qui ont... qui ne sont pas capables par rapport que les poumons, ils... T'sais, c'est toujours... tout, à mon

avis, est une question de dose, mais le chrysotile est certainement beaucoup moins nocif que les autres, et j'ai trois cahiers ici d'études -- je pourrai vous les remettre, s'il n'est pas trop tard -- qui démontrent les différences des fibres, avec des... des tests qu'ils ont faits sur des milliers de travailleurs dans le monde.

**LE PRÉSIDENT :**

Nous n'avons pas besoin de ces documents parce que nous avons déjà...

**M. SERGE BOISLARD :**

Je sais que vous en avez beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

... des centaines de documents, qui couvrent toutes les sphères, honnêtement, là.

**M. SERGE BOISLARD :**

Hum hum.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, je vous en remercie. Est-ce que...

**LE COMMISSAIRE :**

J'ai peut-être une question, monsieur Boislard. Quand vous dites -- puis je trouve ça intéressant, là, le lien que vous établissez dans votre mémoire -- qu'en raison que les semaines de travail étaient de 48 heures...

**M. SERGE BOISLARD :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

... je ne me rappelle pas dans quelles années, là...

**M. SERGE BOISLARD :**

Oui, oui.

**LE COMMISSAIRE :**

... les macrophages n'avaient pas suffisamment de temps pour éliminer toutes les fibres...

**M. SERGE BOISLARD :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

... ça, est-ce que c'est basé sur des études ou des... des rapports quelconques, ou ça devient tellement évident pour vous que c'est ça qui se passait?

**M. SERGE BOISLARD :**

C'est des médecins qui m'ont dit ça.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K.

**M. SERGE BOISLARD :**

Je n'ai pas de... moi, personnellement, je n'ai pas de données. Mais il y a plus que ça, il y a que dans le temps il y avait beaucoup plus de poussière.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui oui.

**M. SERGE BOISLARD :**

Et, quand même, je pense bien que quand même que, aujourd'hui, si on avait travaillé les dernières années six jours par semaine, je ne pense pas qu'il y aurait eu de problème, et je parle toujours chez les non-fumeurs.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, je comprends. O.K. Par curiosité, les automates ou les robots sont arrivés à partir de quelle période?

**M. SERGE BOISLARD :**

Ah, mon Dieu! Moi, vu que je n'ai pas travaillé beaucoup au moulin 5, je crois que les robots doivent être arrivés dans les années 1975, peut-être, et les automates pour sceller les sacs, ça doit être arrivé dans les années 1990, alentour, là.

**LE COMMISSAIRE :**

C'est quand même intéressant parce que donc c'est un développement technologique assez important, là.

**M. SERGE BOISLARD :**

Ah oui! Absolument.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**M. SERGE BOISLARD :**

Puis si on regarde dans le passé, tous les convoyeurs étaient ouverts, donc il y avait certainement de la poussière, tandis que maintenant, tous les convoyeurs étaient fermés et sous une pression négative. Il y a eu beaucoup d'améliorations.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, messieurs, merci infiniment.

Monsieur Boislard, pour votre curiosité intellectuelle, nous avons pris huit minutes.

**M. SERGE BOISLARD :**

Ah non! Je m'excuse, on a dépassé le temps..



**LE PRÉSIDENT :**

Madame Karine Vallières.

**LA COMMISSAIRE :**

Ah, c'est monsieur Joël Fournier.

---

**M. JOËL FOURNIER**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Joël Fournier, bonsoir. Est-ce que vous serez accompagné ou?

**M. JOËL FOURNIER :**

Non non non, je suis tout seul.

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, donc c'est vous. O.K. Très bien. Alors, allez-y, monsieur Fournier, vous avez 15 minutes.

**M. JOËL FOURNIER :**

Parfait. Écoutez, je tiens à vous remercier de nous donner l'opportunité de présenter les conclusions de notre mémoire, donc, dans un premier temps. Je voudrais aussi souligner la présence de beaucoup de membres de mon équipe qui sont ici ce soir, qui ont vraiment de la conviction dans ce qu'on fait, qui ont tenu à se déplacer même en dehors de leurs heures de travail pour venir nous supporter dans notre démarche. Et puis, je suis très heureux aussi de voir que vous avez un ordinateur dont le case est fait de magnésium, c'est très très bien, ça aussi. Donc, ça vaut la peine de le souligner.

Donc, comme on a beaucoup de matière à couvrir et on a peu de temps, j'aimerais peut-être commencer rapidement par rappeler un peu qu'est-ce qu'on fait, nous, chez Alliance Magnésium, rapidement. Donc, on part d'un résidu, on met ça dans un procédé, un procédé qui est propre, qui utilise principalement de l'énergie hydroélectrique comme source d'énergie, puis on en produit deux... en fait, un produit principal qui est le magnésium, magnésium qui est utilisé principalement dans l'industrie des transports, mais aussi, on produit un sous-produit qui est de la silice, de la silice amorphe, que je tiens à spécifier. C'est de la silice amorphe, donc ça n'a pas d'effets sur la santé humaine, pas d'effets -- de contre-effets, en tout cas.

Donc, on va en parler un peu plus dans la présentation, mais ce que... les points qu'on peut dire tout de suite en introduction, c'est que notre technologie est une technologie qui s'adresse... on prétend, nous, on n'est pas une minière, on est une compagnie qu'on dit une *clean tech*, en bon québécois ou en bon français, donc une compagnie de technologie verte, et notre société répond à un besoin en termes de changements climatiques. On va en parler... expliquer un peu plus en détail pourquoi. Et, aussi, notre rôle aussi, on le dit, c'est de faire de la remédiation. Donc, on détruit les fibres de façon définitive, donc comme on dit, c'est une solution qui est durable pour ce type d'approche au niveau de la valorisation.

Qui on est, donc, et un peu qu'est-ce qu'on fait? Il y a plusieurs étapes de développement. Donc, au niveau des étapes de développement, on... nous, on a déjà un bon bout de fait, on a commencé en 2012 et on a plus de 16 millions d'investis. On a fait un pilote, on a développé une technologie, en fait, amélioré des technologies qui existaient, de façon très significative, et donc on a créé 15 emplois. Maintenant, on s'en va vers une phase qu'on appelle la phase 1, qu'on appelle une phase précommerciale. Cette phase-là, ça va requérir des investissements de plus de 110 millions, et ça sera... ça va créer 75 emplois directs. J'aimerais juste qu'on mesure l'importance, dans une région comme ici, de 75 emplois directs. Ce n'est quand même pas négligeable. Et on va commencer par faire une espèce de fonderie qui va être utilisée principalement pour faire du recyclage, et tout ce qui est la partie utilisation de primaire, où on va commencer à aller, comment dire, utiliser vraiment le résidu comme tel pour produire du métal primaire, ça va commencer en 2022, quand l'usine va être finie, la construction, à cette étape-là. Donc, on a encore du temps avant de commencer à... on va dire, à jouer dans ces dépôts-là.

Ça va être suivi d'une phase 2. Nous, c'est ça l'ambition, c'est d'aller vers une phase 2, de monter la production de l'ordre de 50 000 tonnes, dont 35 000 tonnes de primaire et 15 000 de secondaire, donc de recyclage encore, et ça, ça va être un investissement majeur de l'ordre de 800 millions, qui devrait créer plus de 250 emplois. Ça, là, on parle d'un projet qui est significatif, non seulement pour toute la région, mais pour le Québec, là, on parle de projet majeur, initiative majeure.

J'aimerais rappeler ici qu'on a eu notre certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement en mars 2019, pour lancer la phase actuelle, c'était avant le processus du BAPE, le lancement du processus. Et, aussi, j'aimerais rappeler qu'on a eu ce certificat-là suite à une lettre, entre autres, d'appui de la Direction de la santé publique. J'aimerais rappeler aussi que la Direction de la santé publique de l'Estrie s'est déplacée, est venue chez nous, a visité l'usine pilote, a visité les dépôts, a tout regardé, a été à même de constater le sérieux de... du projet et tous, comment dire, les tenants et aboutissants au niveau de ce qu'on fait. Donc, et suite à ça, ils ont fait une recommandation positive, bien sûr en recommandant des mesures d'atténuation; mesures d'atténuation, lesquelles on a toutes mises en oeuvre actuellement.

Voilà une photo du site actuel. On entend depuis un bout qu'on est Magnola 2, là, je vais démystifier ça, là. Premièrement, l'usine de Magnola a été démantelée; a été construite en 2000, a été

démantelée en 2003. Il serait totalement irrationnel aujourd'hui de bâtir une usine qui serait une réplique de Magnola, qui est une technologie qui a été développée dans les années 90. Dans les années 90, là, la technologie n'était pas la même. On n'avait -- personne n'avait de cellulaire, en 90, mais je vous rappelle qu'un écran d'ordinateur, à l'époque, c'était gros de même, c'était monochrome, puis pour faire un É accent aigu, on devait faire « *control, alternate, 8* », pour avoir un accent aigu, parce qu'il n'existait même pas de clavier en français. Bien, c'était la même chose dans les technologies industrielles, ça a beaucoup progressé. Bien, on va faire une usine qui est... on va la dire *up-to-date*, donc qui est beaucoup plus moderne. Ça, c'est... ça tombe sous le sens.

Encore une fois, ce n'est pas Magnola 2. O.K.? J'ai entendu ça, là, ça m'a frisé les oreilles un peu, excusez-moi l'expression. Il n'y a rien qui est comparable. Nous, on a une philosophie, un procédé qui est beaucoup plus inspiré de ce qui se faisait à Norsk Hydro à Bécancour, en termes d'utilisation, en termes d'équipement, O.K., ou d'approche technologique. En plus de cette usine-là, on a amélioré beaucoup ces types de technologie là, pour encore les améliorer. J'aimerais juste rappeler à la commission qu'au moment du... de l'autorisation du BAPE de Magnola, O.K., il y a eu une comparaison qui a été faite avec l'usine de Norsk Hydro, et on disait de l'usine de Norsk Hydro qu'elle était beaucoup, beaucoup, beaucoup moins polluante, elle était beaucoup plus propre, et en plus de ça, on a encore amélioré pour faire vraiment une usine qui est encore -- qui va être... notre but, c'est de faire une usine zéro émission, c'est vraiment ça qu'on vise essentiellement. Et ça, je vous dirais que nous, tout ce qui a été fait par Magnola, s'ils ont eu des dépassements ou quoi que ce soit, on se dissocie complètement de ça, là. La seule affaire qui nous relie à Magnola, c'est qu'on a acheté le site avec les dépôts. C'est tout.

O.K. On a un gros dépôt, on l'a caractérisé. Donc, on l'a regardé, avant d'investir des pareilles sommes, il faut quand même caractériser, savoir à quoi on s'attaque, et...

**LE PRÉSIDENT :**

Auriez-vous la gentillesse d'agrandir un peu, si vous êtes capable.

**M. JOËL FOURNIER :**

Hum...

**LE PRÉSIDENT :**

Il faut sortir du PowerPoint, puis... Ah! Non, mais ça va. Parce que je n'arrive ni à lire par là ni à lire...

**M. JOËL FOURNIER :**

Aucun problème. Disons que ce qu'on voit mal, peut-être, c'est les concentrations. En fait, ce que ça dit, c'est que les teneurs de... en fait, la quantité qui a été mesurée sur une section donnée du dépôt, ça montre environ au-delà de 60 millions de tonnes de dépôts, et ces 60 millions de tonnes -- donc, si on fait 47 plus 11, là, ça fait aux alentours justement de 60 millions -- ce n'est qu'une section du dépôt. On peut facilement anticiper que l'ensemble du dépôt fait au-delà de 100 millions, donc... et ça, c'est énormément de tonnage, un, et que les teneurs sont d'environ 40 % de... d'oxyde de magnésium, 40 % de silice.

Je voudrais juste faire un point, ici, là. Ça n'existe pas dans la nature, ça a été créé artificiellement. C'est impossible de trouver un dépôt de magnésium quelconque, que ce soit de la dolomite, de la magnésite ou appelé n'importe quelle forme, là, qui va avoir une telle concentration, une telle homogénéité sur une surface aussi grande, avec une telle, comment dire, ampleur. Ça n'existe pas, vous allez devoir créer une mine gigantesque, déplacer des montagnes et des montagnes pour réussir à avoir l'équivalent, ce qu'on n'a pas à faire, ici, ça a déjà été fait. Le matériel a été classifié, donc c'est toujours la même chose; si vous drillez du haut de la montagne au bas de la montagne, de un kilomètre d'un bord, un kilomètre de l'autre, c'est toujours la même chose, très homogène. Les variations sont de moins de 1 %. C'est exceptionnel. Donc, c'est vraiment un dépôt qui présente des caractéristiques exceptionnelles.

Bien sûr, on s'était... Oups! Là, je ne suis plus capable de changer.

**LE COMMISSAIRE :**

Le technicien va vous organiser ça.

**M. JOËL FOURNIER :**

O.K. Bien sûr, on s'est intéressé à la fibre résiduelle, puis même pas nous, à l'époque de Magnola, il y avait eu des études qui avaient été faites, eux autres aussi avaient cette considération-là qu'ils prenaient en jeu. En fait, ils ont donné un mandat au CMTP, qui est le Centre de technologie minérale, situé à Thetford Mines, et ils ont fait plusieurs prélèvements de plusieurs tonnes, ils ont fait des échantillons homogènes, ils ont envoyé ça là-bas. Et puis des échantillons, c'était facile, la façon de traiter : on mettait ça sur une grille vibrante et on passait un jet d'air en dessous puis une aspiration au-dessus, puis toutes les fibres qui en sortaient étaient captées pour être pesées, finalement, dans des filtres. Donc, c'est comme ça qu'on a réussi à déterminer quelle était la fibre libre. Si tu continues à le broyer, bien là tu réussis à avoir toute la fibre qu'il reste dedans. Mais quand on le fait de base, simplement comme ça, c'est comme on a réussi à trouver qu'il y avait la fibre libre là-dedans, il y en avait maximum 2 %.

Mais j'aimerais juste mettre quelque chose en lumière. Quand on dit 2 % de fibres libres, ça ne veut pas dire que c'est 2 % de fibres qui vont automatiquement se retrouver dans l'air quand tu manipules ça. Si on transposerait ça dans la vie réelle, O.K., le test qui a été fait, ça voudrait dire qu'on passerait toute la matière que nous on va aller chercher sur une grille, O.K., qui serait exposée à un vent d'environ 55 kilomètres/heure de façon constante. Pour ceux qui sont familiers avec la météo, là, à l'échelle de Beaufort, 55 kilomètres/heure, là, vous avez de la misère à marcher contre le vent, là, c'est vraiment intense comme vent. Donc, la probabilité que ce soit ça de façon constante pendant qu'on fait un prélèvement est pratiquement impossible. O.K.? Donc, ce que ça veut dire, c'est que même s'il n'y en a que 2 % -- en plus, la probabilité que ce soit 2 % qui se retrouvent est infime, ça va être une fraction de ça qui pourrait être libérée, donc pas grand-chose en fin de ligne.

En plus de ça, nous, je pense qu'on n'a plus à le démontrer, là, ça a été dit et redit dans toutes les audiences du BAPE, une des meilleures façons de détruire la fibre, c'est de la mettre dans l'acide. Or, notre procédé, par définition, au tout début, la première étape, c'est qu'on met le produit dans un réacteur d'acide chlorhydrique à 36 %. C'est très puissant, et la fibre, c'est la première chose qui réagit, qui est totalement détruite. Donc, c'est une solution qui est durable et définitive. On oublie ça, même s'il reste de la fibre, il n'y en aura plus. O.K.? Tous les produits qui sortent de chez nous ne contiennent aucune fibre, par définition.

On a entendu beaucoup de choses sur le magnésium : « Ça n'a pas de marché, le prix n'est pas bon... » Écoutez, je ne sais pas où les gens tiennent leurs informations, là. À l'époque de Magnola, le marché mondial était d'environ 300 000 tonnes. O.K.? On parle dans les années 2000. Là, on est 20 ans plus tard, le marché a quadruplé, on parle de 1.2 million de tonnes, quand on tient compte du recyclage, actuellement, qui s'échangent dans le monde. C'est un des marchés qui a la plus forte croissance. Dans certains secteurs, on parle des croissances qui atteignent au-delà de 10 %. En Chine, la demande augmente de 12 à 15 % par année, actuellement. C'est gigantesque, la demande pour ces produits-là.

Et les prix, les prix, souvent les gens ont sorti des indices de prix en Chine. Ça n'a aucun rapport, c'est des prix qui sont faussés pour le marché chinois. Ici, aux États-Unis, je vous donne l'indice Platts, l'indice Platts de décembre de l'année passée, donc ce prix actuellement, si vous le mesurez, là, il est indiqué en cennes par livre, mais si vous faites la conversion, c'est 6 000 \$ la tonne, 6 000 \$ US la tonne. C'est ce que ça se vend actuellement aux États-Unis. Donc, par comparaison, à l'époque de Magnola, ça coûtait même -- ça ne se vendait même pas 1 500 \$ la tonne. On n'est plus dans les mêmes *ranges*, là, on n'est plus dans les mêmes mondes, là. Et c'est normal, parce que la demande est tellement forte que ce métal-là a été déclaré comme étant un métal critique, et parmi les critiques les plus critiques. C'est...

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fournier, il vous reste trois minutes.

**M. JOËL FOURNIER :**

Oui, parfait, j'y vais vite. Donc, le magnésium, quand on parle d'importance économique et de risque d'approvisionnement, donc c'est considéré comme étant le principal.

Donc, rapidement, je vais aller aux changements climatiques, c'est important. Chaque tonne qui va sortir de chez nous, O.K., va être utilisée dans les transports. Le principe, c'est l'allègement. L'allègement des transports, ça réduit les émissions, ça permet aux OIM, aux fabricants d'automobiles, de répondre aux nouvelles normes. Chaque tonne va sauver 23 tonnes. Ça, c'est démontré, ce n'est pas nous qui l'a fait, c'est des calculs indépendants. Certains vont dire : « Oui, mais vous allez émettre un peu de CO<sub>2</sub>. » Oui, on va en émettre. On ne peut pas rien faire dans... sur la vie -- dans la vie, c'est bien dur de ne pas émettre un peu de CO<sub>2</sub>. On va en émettre un peu, mais si on se compare, si nous, on ne le fait pas, c'est la Chine qui va le faire, parce que le marché est là. Eux, ils en émettent dramatiquement plus. O.K.? Donc, ça va être une problématique pour la planète. Nous, on dit : on sauve du CO<sub>2</sub> et, en plus, on empêche... on prend du marché aux Chinois qui, eux, le feraient en polluant. On ne les remplace pas, on prend le marché qui, de toute façon, ils le feraient ou nous autres on va le faire.

Et je voudrais dire une affaire, aussi, au niveau de ça. Nous, on a été reconnu par un organisme qui s'appelle le Clean50. O.K.? Le Clean50, ça reconnaît les 50 plus grands projets qui ont le plus d'impact sur les changements climatiques, des changements positifs, au Canada. Nous, on a gagné cet *award*-là, O.K., par des panels d'experts qui ont analysé notre dossier, ils ont dit : « Ça, c'est un des projets majeurs au Canada, dans ce type-là. »

Je pense qu'on n'a plus à démontrer qu'aujourd'hui on peut protéger les travailleurs de l'amiante, là. C'est... il suffit des... c'est des protections respiratoires que ça prend, ça prend des mesures qui sont adaptées, puis je pense que c'est... on est tout à fait en mesure de faire ça. Les technologies sont au point, on n'a pas à inventer des -- à inventer beaucoup de choses là-dessus, là.

La population. Nous autres, on a fait des analyses au niveau de les... une étude de dispersion, en fait, qui a démontré que, dans tous les cas, tous les récepteurs sensibles, soit des hôpitaux, des zones peuplées ou des garderies, il n'y a aucun dépassement qui va même être perceptible au-delà du bruit de fond. Donc, il n'y a rien. Il ne se passera rien au niveau de l'exposition des gens.

Je conclus.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, j'allais vous demander de conclure.

**M. JOËL FOURNIER :**

On a dans les mains un potentiel économique immense. Quand on parle d'un dépôt comme ça, là, on parle de des centaines de milliards de dollars, là. Un quart de la montagne, c'est du magnésium à 6 000 \$ la tonne. C'est incroyable comme potentiel pour le Québec, c'est une ressource incroyable. C'est... on a un contexte d'urgence climatique, je n'ai pas besoin de le dire. Ce projet-là, il contribue directement, on fait notre part vraiment de façon solide, puis ce n'est pas négligeable, là, c'est un grand projet pour le Canada et pour notre contribution. Je pense qu'on peut démontrer que ça n'a pas vraiment de risque pour les travailleurs, et non plus pour la population, c'est clair et net.

Et juste sur les recommandations. Nous autres, les recommandations sont très simples -- il y en a plusieurs, on n'aura pas le temps de passer au travers de tout ça -- mais on dit qu'il n'y a pas de norme de population. Il en existe une en Ontario, elle est à 0.04. Bien, elle semble valide pour la législation ontarienne, moi je pense qu'elle pourrait être valide pour ici. En tout cas, c'est quelque chose à explorer. Puis, aussi, qu'on fasse peut-être des mesures qui soient progressives. Ça ne donne rien d'envoyer un gars habillé avec un *suit* d'astronote sur un dépôt parce qu'il y a 2 % de fibres dedans. Par contre, s'il n'y a pas de risque, s'il manipule, il faut moduler le taux de protection avec l'exposition puis le risque. Ça se mesure, il y a des petits équipements portatifs qui s'achètent, qui font une mesure de ça puis on peut mesurer à peu près, ou l'estimer. Si quelqu'un fait une intervention dans une machine qu'il y en a beaucoup, bien là, il peut porter un respirateur autonome, mais si quelqu'un va sur un dépôt puis fait juste, comment dire, débarquer du *loader*, s'il porte un masque, c'est bien assez. Donc, il n'a pas besoin d'avoir un kit complet. Donc, c'était nos recommandations à nous. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Fournier. Écoutez, peut-être juste une mise au point pour comprendre que nous avons relativement peu de questions. C'est que, comme vous le savez, nous sommes une commission de type générique...

**M. JOËL FOURNIER :**

Hum hum.

**LE PRÉSIDENT :**

... nous n'examinons pas un projet en particulier, et l'essentiel de votre mémoire touche votre

projet, donc on n'a aucun élément de comparaison, aucun élément d'analyse, et ce n'est pas notre mandat de toute façon. Par contre, vous avez quand même indiqué un certain nombre, à la toute fin, un certain nombre de recommandations. Peut-être m'assurer que vous... Pourriez-vous mettre la dernière planche, si vous permettez?

**M. JOËL FOURNIER :**

Tout à fait. Celle-ci?

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, celle-ci, l'avant-dernière planche, là. La troisième recommandation touche... vous faites référence à la norme ontarienne. Dans votre mémoire, vous indiquez que c'est 0,4 et...

**M. JOËL FOURNIER :**

Ah! C'est une erreur de frappe, on l'a corrigée.

**LE PRÉSIDENT :**

Où est-ce qu'il y a l'erreur?

**M. JOËL FOURNIER :**

C'est 0.04.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est 0.04, hein? Puis, donc ce 0.04, c'est... vous faites référence à l'air extérieur?

**M. JOËL FOURNIER :**

En fait, oui, c'est... je crois que c'est mesuré pour l'exposition de la population à l'extérieur.

**LE PRÉSIDENT :**

Pour l'extérieur.



**M. JOËL FOURNIER :**

Pour l'extérieur. Je ne crois pas que ce soit dans les demeures, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous avez tout simplement... Est-ce que c'est une valeur qui a été mise ici parce que vous l'aviez trouvée en Ontario ou, tout simplement...

**M. JOËL FOURNIER :**

En fait, c'est les personnes chez nous, mon... monsieur Adam, qui est notre expert, qui a regardé ça puis qui a dit : « C'est la norme ontarienne, on pourrait peut-être suggérer ça. » Donc...

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais il n'y a pas eu de démarche scientifique pour dire...

**M. JOËL FOURNIER :**

Non non non non non. Non, c'est vraiment... vraiment, nous, on a suggéré ça sur la base... Mais on n'a pas de résultats qui supportent ça ou quoi que ce soit.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. JOËL FOURNIER :**

On a trouvé la norme ontarienne, on a dit : peut-être que ce serait une bonne approche.

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que c'est au moins, quand même... bien que ça soit hasardeux, plusieurs personnes ont fait référence -- peut-être à juste titre -- que les valeurs qu'on... les valeurs moyennes qu'on peut retrouver et qui peuvent être considérées comme un bruit de fond, avec très peu de nuances, là, ça serait 0,004. Donc vous, vous arrivez ici avec une valeur, que vous recommandez, dix fois supérieure au bruit de fond?

**M. JOËL FOURNIER :**

En fait, ce qu'on nous a dit, c'est que ces valeurs-là, O.K., seraient basées sur des technologies de mesure, en fait, c'est des choses qui sont facilement mesurables; à partir de ce niveau-là, tu peux le mesurer. C'est un peu comme ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, tout a été mesuré à Thetford Mines et à Asbestos à partir de 0,002 et même 0,001.

**M. JOËL FOURNIER :**

Écoutez...

**LE PRÉSIDENT :**

C'est pour ça que je voulais savoir le... la base, l'assise de ce 0,04.

**M. JOËL FOURNIER :**

Il n'y a pas d'assise, autre le fait qu'il y a une province qui est à côté de nous autres qui utilise cette norme-là. Ça pourrait être une bonne idée de prendre une norme. Puis on le disait aussi, d'ailleurs, pour les travailleurs, nous on disait : si on veut avoir un alignement, peut-être avec le reste du Canada, qui est à 0.1, au lieu de 1. Nous, on est prêt à vivre avec 0.1.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, ce n'est pas une recommandation ferme, ce n'est pas...

**M. JOËL FOURNIER :**

Ce n'est pas une recommandation ferme.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. JOËL FOURNIER :**

Nous, c'est des suggestions générales qu'on fait...

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. JOËL FOURNIER :**

... pour dire : regardez, je pense que ça, c'est des choses qui seraient *travaillables*. Vous avez remarqué, dans notre mémoire, on parle de l'étude de dispersion pour lesquelles les seuils avaient été fixés à  $4 \times 10^{-6}$ , là c'est 0,000 000 4. Ça, ça ne fait aucun sens parce que tu ne peux même pas mesurer ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, on ne peut pas le vérifier encore.

**M. JOËL FOURNIER :**

C'est même tellement bas que tu ne peux même pas le vérifier. Donc, ça ne fait aucun sens.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon.

**M. JOËL FOURNIER :**

Ça, des choses qui sont mesurables, nous, on est prêt à vivre avec ça. D'ailleurs, actuellement... et vous trouverez plus d'informations dans notre mémoire, à la fin, on donne déjà des résultats sur les analyses d'air qu'on est en train de conduire, on a déjà... on est en train de mesurer le bruit de fond, donc on a déjà des récepteurs qui mesurent ça, puis on est en train de faire le travail.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

**LE COMMISSAIRE :**

Ça va pour moi, merci.

**M. JOËL FOURNIER :**

C'est clair?

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, merci beaucoup, monsieur Fournier.

**M. JOËL FOURNIER :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Réjean Dupras.

---

**M. RÉJEAN DUPRAS**

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Juste une petite mise au point...

**LE PRÉSIDENT :**

Il faut parler au micro, monsieur.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Juste une petite mise au point. Monsieur, il a parlé de la Santé publique qui avait donné une autorisation lors de son expérience, et j'ai entendu hier la Santé publique dire que -- c'était celle régionale -- et puis c'était dans un garage, mais il n'est plus dans un garage.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais pour ces...

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Mais vous m'avez dit de dire que s'il y avait quelque chose qui nous était erroné...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

... qu'on pouvait le signaler.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Je pense que monsieur est erroné.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Mais je peux vous dire une chose : cette lettre-là, je crois -- à moins que je me trompe -- je l'ai vue dans le... nous l'avons vue dans le mémoire, donc... Mais, merci pour l'information.

Si d'autres personnes avaient -- voulaient se prévaloir du droit de rectification, comme monsieur vient de faire, il faudrait s'inscrire en arrière au registre, et c'est uniquement à la fin de la soirée qu'on le fait.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Et j'ai cru l'entendre.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Je vous donne tout simplement les règles de...

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Excusez-moi, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Non non, je vous en prie.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Tenez, je vais vous en donner une copie.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Bonsoir, mesdames et messieurs.

**LE COMMISSAIRE :**

Bonsoir.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Je me présente, je suis Réjean Dupras, et j'habite la région depuis au moins une quarantaine d'années. J'en suis à mon deuxième BAPE, ici. On a eu, il y a 20 ans, un BAPE sur Magnola, qui avait eu un... une conclusion très sévère, très... très sévère par rapport à ce que Magnola ouvre, et par décret, ils l'ont laissé partir, fonctionner. Aujourd'hui, on a un deuxième BAPE. Et on avait formé une coalition, dans ce temps-là, la Coalition pour un Magnola propre; peut-être un jour on va avoir une coalition pour un AMI propre. Puis, même... on s'est même rendu jusqu'à une désobéissance civile parce que le gouvernement n'était pas capable de prendre ses responsabilités, alors nous, en tant que citoyens concernés, nous avons fait une désobéissance civile. Nous avons passé devant des juges, et le juge nous a reconnus coupables, mais acquittés parce qu'il a dit : « Quand les -- quand le gouvernement n'est pas capable de mettre ses culottes, alors c'est le citoyen qui doit le faire. » Alors, ce n'était pas une mauvaise chose, alors, que le juge nous a dit. Bon.

Bon. Alors, je continue. Excusez. Est-ce que vous avez chaud aujourd'hui? Parce qu'hier vous avez eu froid à Thetford, j'ai entendu. J'ai dit ça, j'ai passé l'après-midi hier.

**LE PRÉSIDENT :**

Il y a quelqu'un qui ne nous aimait pas, hier matin, il a fermé le chauffage.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Ah!

**LE PRÉSIDENT :**

Nous avons travaillé, je pense qu'on m'avait dit, à 16 degrés. Alors...

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Ça tient le cerveau au frais.

**LE PRÉSIDENT :**

... même si j'avais eu du scotch...

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

O.K. O.K. Je vais y aller comme ça, alors. Si j'oublie mes virgules, mes interrogations, vous m'aidez, s'il vous plaît.

Par souci de l'environnement, je me suis imposé de suivre avec assiduité les travaux du BAPE, soit par... en personne ou par la webdiffusion. Dans mon témoignage à la commission, je vais vous livrer le message d'une -- de ma fille, qui a pris le temps de rédiger. Alors, je vais vous lire ce que ma fille m'a demandé de vous envoyer.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Dupras, je serais curieux de savoir l'âge de votre fille.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Ma fille avait quatre ans lors du premier Magnola, aujourd'hui elle va avoir 25 ans cet été, et elle est mère de deux enfants.

**LE COMMISSAIRE :**

C'est bien, merci.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Elle ne l'a pas écrit, ça là, là.

**LE COMMISSAIRE :**

Vous devez en être fier, donc c'est bien, merci.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Bien, comme tout le monde. Bien non! Non, je n'ai pas le droit de dire ça, là.

Bon, là, c'est Fannie qui m'a écrit :

*« Aujourd'hui, je suis profondément déçue. Déçue de -- excusez, oui -- déçue, déçue que mes parents, amis, frères et soeurs soient encore ici à devoir se manifester contre cette exploitation des résidus d'amiante! J'ai particulièrement de la misère à comprendre pourquoi nous en -- pourquoi... J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi nous en sommes encore là! Je ne comprends pas, probablement parce que je n'ai pas été nourrie avec de l'argent!*

*À plusieurs reprises dans ma vie, j'ai compris que l'amiante était toxique; sa poussière, les particules s'infiltrèrent dans nos voies respiratoires et sont responsables de plusieurs cancers, dont celui des poumons. Vous le savez, ça. J'ai compris que l'amiante était extrêmement toxique quand j'ai vendu ma première maison, que j'ai dû payer 300 \$ pour une analyse de la vermiculite de mon grenier, et si le résultat avait été positif, j'aurais dû l'enlever avec les plus grandes précautions qu'il soit. Mais vous le savez, ça, que l'amiante est un réel danger, même si c'est un petit résidu.*

*J'ai compris que l'amiante était toxique, mais aussi, les procédés pour extraire le magnésium des -- le magnésium des résidus. Quand j'avais trois ans et que mes parents passaient le trois quarts de leur temps à s'occuper de Magnola, j'ai 24 ans et ça fait -- et j'ai 24 ans, et ça fait alors plus de 20 ans, à ma connaissance, que rien n'a changé. Aujourd'hui, je vois à nouveau mes parents passer trois quarts*



*de leur temps -- de leur temps à se démener contre l'utilisation des résidus d'amiante par l'industrie du magnésium.*

*J'ai lu que les dangers de l'amiante ont été connus en 1890, et c'est seulement 100 ans plus tard, en 1990, que l'utilisation de l'amiante est interdite dans de nombreux pays. Au Canada, il faudra attendre encore presque 30 ans, retard qu'il a été -- retard qui a été et sera la cause de la mort de dizaines de milliers de personnes! Et qu'en est-il des polluants générés lors de l'extraction du magnésium? Il vous reste quand même 70 ans pour comprendre (si on se fie à la tendance). Ça vous laisse assez de temps pour faire en masse de profits et polluer nos ressources naturelles. Mais j'ai confiance que vous êtes plus intelligents que ça, que vous allez abandonner tous ces projets. Abandonner signifie aussi laisser place à autre chose, à quelque chose de mieux, de plus durable, de plus coloré et de plus vivant. On crée nos lendemains. Merci de tout coeur de vous en occuper, Fannie. »*

Bon. Là, je suis à ma conclusion à moi.

*« Pensez aux enfants, aux futures générations, qu'est-ce qu'ils aimeraient qu'on leur laisse? De belles infrastructures, de beaux hôpitaux pour soigner les maladies causées par l'industrie, ou un environnement sain, le moins contaminé possible, pour leur assurer une nourriture saine et la santé? L'amiante ne pourra-t-il... »*

Attendez... « la nourriture saine et la santé. L'amiante ne pourrait-elle pas au moins servir de leçon? Je suis heureux d'avoir pu -- je suis heureux d'avoir pu voir un ministre de la... » Attends. « Je suis heureux d'avoir pu voir un ministre de... »

**LE PRÉSIDENT :**

« Un ministère », « un ministère ».

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

« ... un ministère -- oui -- de l'Environnement... »

**LE PRÉSIDENT :**

« De la Santé ».

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

« ... de la Santé -- oui, c'est vrai, c'était lui, merci -- qui se tient debout, qui dénonce ce que

l'industrie tente à cacher ou à relativiser -- relati... »

**LE PRÉSIDENT :**

« Relativiser ».

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Merci. « Mais triste d'avoir vu le ministère de l'Environnement dérouler un tapis rouge de cette -- à cette dernière, afin de se dérober -- non non -- dérober -- oui -- à ses responsabilités. Alors... alors... alors... » Je suis tanné de lire, là. « Alors que les industries... »

**LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous que je lise pour vous?

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Oui, oui, s'il vous plaît.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

*« Alors que pour les industries, ce n'est pas la santé des gens ni de l'environnement qui est leur raison d'être, mais bien leur gain en capital. S'il vous plaît, ne bougez pas ces montagnes grises au nom de l'argent, elles en font assez mal. »*

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Peut-être j'aimerais juste vous poser juste une petite question. Votre fille et vous, dans... en quelque sorte, vous demandez quelque chose de mieux, « laisser place à quelque chose de mieux », ce sont vos termes. Qu'est-ce qui est mieux pour vous?

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

C'est de travailler intelligemment.

**LE PRÉSIDENT :**

Et c'est quoi « travailler intelligemment »?

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Travailler intelligemment, c'est justement penser à notre Mère-Terre, penser...

**LE PRÉSIDENT :**

Ça veut dire quoi en termes de haldes?

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Ça veut dire qu'on... ça ne veut pas dire pas d'économie puis pas d'enrichissement ou quoi que ce soit, c'est de se servir de son cerveau adéquatement, c'est de trouver des... c'est... On parle de production locale, mais on est capable de développer l'économie locale soi-même. Là, les idées, là, on est... là, je -- on n'est pas en table de travail, je n'ai pas la tête à penser à tout ça, là, comme tel, là.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Je me suis concentré à être là, présentement.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

T'sais, je ne peux pas vous... t'sais...

**LE PRÉSIDENT :**

Non non.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

T'sais, j'en ai des idées, j'ai... Vous savez, monsieur, je suis paysan, j'ai eu une boulangerie, j'en ai eu des entreprises, on a tous les cerveaux adéquats pour fonctionner, pour se débrouiller tout seul, on n'est pas des... on n'est pas tata, là, t'sais, puis j'ai... puis tous les -- bien, en tout cas, je ne veux pas non plus parler... En tout cas, on est capable de fonctionner puis on est capable de se débrouiller sans... on n'a pas... T'sais, je vais être comme le ministère de la Santé, si Alliance Magnésium est capable de me démontrer adéquatement qu'il n'y aura pas d'organochlorés, qu'il n'y aura pas de résidus, t'sais, c'est important, ça, les POP, ils nous disent qu'ils ne font rien, mais son procédé, il va générer des... La Santé publique a dit que : « Hey! Qu'ils nous démontrent qu'ils ne feront pas d'organochlorés, des POP », ainsi de suite, ainsi de suite, là. On le sait, on est à notre deuxième BAPE sur ces mosus de cochonneries-là, t'sais. T'sais, c'en est fatigant pour nous autres, comme citoyens concernés, là, on est toute une gang de bénévoles, puis eux autres, c'est tout des... avec leurs lobbyistes puis gna-gna-gna, c'est... vous savez, on est fatigué, mais on ne lâchera pas pareil le morceau, je vous garantis qu'on a...

**LE PRÉSIDENT :**

Calmez-vous, monsieur Dupras.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Mais je suis très calme.

**LE PRÉSIDENT :**

Calmez-vous. Alors, merci beaucoup.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

C'est moi qui vous remercie, puis bonne... bonne lecture.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci, monsieur Dupras.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Alain Rayes.

---

**M. ALAIN RAYES**

**M. ALAIN RAYES :**

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur.

**M. ALAIN RAYES :**

C'est un plaisir d'être avec vous ce soir. J'arrive d'Ottawa; c'était important pour moi d'être présent pour ce BAPE, pour faire -- pour déposer ce mémoire.

Donc, représentants du BAPE, président, commissaires, monsieur le maire Grimard qui est présent, vous allez me permettre de saluer Karine Vallières, qui est une ancienne collègue de l'Assemblée nationale avec qui j'ai beaucoup travaillé, représentants des médias, citoyens et citoyennes présents aux audiences et à l'écoute en télédiffusion, donc bonsoir.

C'est avec un immense plaisir que je suis ici aujourd'hui, aux audiences du BAPE, pour offrir mon soutien inconditionnel au travail qui a été fait par les nombreux intervenants de la région, afin de faire la démonstration que les études et les mises à niveau des différents paliers de gouvernement doivent inévitablement se faire. Cependant, une chose est primordiale : que les résidus miniers tels que le magnésium continuent de pouvoir être exploités dans des cadres sécuritaires et écologiques, afin d'assurer la pérennité économique de toute notre région.

Malgré que je ne possède probablement pas les connaissances des experts qui se sont penchés sur la question sur différents angles, à titre de député fédéral de la circonscription de Richmond-Arthabaska représentant la Ville d'Asbestos et la région qui l'entoure depuis plus de quatre ans au Parlement du Canada, ayant été maire d'une ville avoisinante durant six ans, Victoriaville, je suis

à même de constater l'importance socio-économique de l'industrie minière pour la MRC des Sources. J'ai d'ailleurs défendu ardemment la valorisation des résidus miniers en 2017, alors que le gouvernement fédéral a envisagé une recatégorisation de l'amiante.

Par l'entremise de cette présentation, je souhaite premièrement vous démontrer qu'il existe une différence notable entre l'amiante et les résidus miniers, et que ces derniers sont essentiels au développement socio-économique de la Ville d'Asbestos ainsi que sa région; deuxièmement, vous présenter les actions prises par le gouvernement fédéral au cours des dernières années; troisièmement, vous faire part des investissements consentis par les différents paliers de gouvernement pour soutenir l'économie locale dans cette transition économique; et, finalement, vous transmettre mes recommandations et conclusions.

Premièrement, il est important de rappeler que l'exploitation d'amiante -- je suis convaincu que vous le savez -- à l'état pur n'a plus lieu au Québec depuis 2012. Tous les projets actifs et qui ont un impact socio-économique sur la région d'Asbestos sont liés à l'exploitation des résidus miniers qui se retrouvent dans les haldes bordant la ville, et non pas sur le site de l'ancienne mine Jeffrey.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 5 : « Il est vrai que les résidus miniers [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 5 : « [...] construction, entre autres, d'avions et d'automobiles. »**

Selon des normes de loin -- et je tiens à le souligner -- supérieures à ce que l'on voit dans d'autres pays. La personne... il y a deux personnes ont mentionné, Alliance Magnésium a aussi été reconnu dans le Canada Clean50 parmi les 50 projets au Canada qui auront un impact concret sur la lutte aux changements climatiques, qui est toute une réussite pour cette organisation.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 5 : « D'ailleurs, en vertu de la Loi sur la qualité [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 7 : « [...] sauf pour certaines activités à risque élevé. »**

Au niveau fédéral, le ministre de la Santé a également été très actif dans le dossier de recatégorisation de l'amiante en fournissant plusieurs données et études à la ministre de l'Environnement.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 8 : « Il s'agit du ministère Emploi et Développement [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 9 : « [...] dans l'immeuble en sont bien conscients. »**

Troisièmement -- et je considère que c'est extrêmement important de... d'en prendre connaissance -- maintenant que je vous ai fait part de la différence entre l'amiante, les résidus miniers ainsi que les actions prises par le fédéral au cours des dernières années, j'aimerais vous énumérer les investissements réalisés par les différents paliers de gouvernement afin de soutenir la transition économique de la région tout en soutenant l'exploitation des haldes minières.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 10 : « Développement économique Canada [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 10 : « [...] la majorité des investissements ont été effectués. »**

À ce jour, 43 554 150 \$ ont été investis, dont 5 334 207 pour le projet d'Alliance Magnésium, en quel les deux paliers de gouvernement croient fermement.

Puis au niveau de la Ville d'Asbestos, plusieurs mesures ont été mises en place au cours des dernières années pour inciter les entreprises à choisir cette belle municipalité.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 11 : « Que ce soit par l'octroi de crédit de taxes [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 11 : « [...] dans le but de diversifier son économie. »**

Finalement, pour avoir été activement impliqué avec les acteurs du milieu au niveau du développement socio-économique de la municipalité au cours des dernières années, je me crois en mesure de témoigner des avancées qui ont été faites à tous les niveaux afin de diversifier l'économie d'Asbestos tout en continuant l'exploitation des haldes minières, qui font partie intégrante du paysage régional, et mes recommandations à l'intention des représentants du BAPE sont les suivantes. J'en ai quatre. La première...

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 12 : « Que le gouvernement du Québec effectue [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 13 : « [...] d'assurer la pérennité de toute une région. »**

Je vous remercie de votre attention. Je pense que vous avez eu copie du document...

**LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait.

**M. ALAIN RAYES :**

... auparavant, et je suis disponible s'il y a des questions.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, il a déjà été lu et nous sommes prêts à vous questionner.

Écoutez, moi j'aurais deux questions pour vous, et ensuite je céderai la parole à mes collègues. Vous êtes dans ce milieu-là depuis de très nombreuses années, vous nous avez indiqué comment le gouvernement fédéral pouvait faire pour aider la région, et plusieurs personnes, que ça soit d'Asbestos, de Thetford Mines, sont venues nous dire que, pendant des années, la région a contribué à l'économie à la fois québécoise que canadienne, et que maintenant que l'amiante a été ciblé comme un paria, ces mêmes régions-là. ..cette même région, finalement, se trouve à être victime puisqu'on retrouve des résidus miniers et -- enfin, des résidus d'amiante, pas des résidus miniers nécessairement, mais des résidus d'amiante un peu partout, et que la facture commence à être salée parce qu'à chaque fois qu'il y a une intervention de type génie ou autres, bien les coûts se multiplient par l'ordre de 30 %. Et je voulais savoir si vous avez réfléchi à la possibilité de débloquer une enveloppe budgétaire provinciale, fédérale pour venir en aide justement à ces municipalités qui sont aujourd'hui confrontées à des problématiques de l'amiante, qui n'étaient, à l'époque, pas du tout considérées comme des problématiques? Ça, c'était ma première question.

**M. ALAIN RAYES :**

Oui, tout à fait. Ces deux municipalités, particulièrement Thetford Mines et Asbestos, sont directement liées, je le soulignais dans mon...

**LE PRÉSIDENT :**

Hum hum.

**M. ALAIN RAYES :**

... dans mon allocution. L'amiante a été utilisé à plusieurs fins, à toutes les sauces, je devrais dire, et c'est clair qu'à chaque fois que ces municipalités font des travaux quelconques, que ce soit d'infrastructures routières, de bâtiments, les risques sont beaucoup plus élevés, j'en suis convaincu, sans être un expert, sans avoir...



**LE PRÉSIDENT :**

Il y a des exigences, des exigences.

**M. ALAIN RAYES :**

... les exigences qui sont demandées, mais ce que je tiens à souligner, c'est que mon constat, après toutes ces années dans la région, c'est que j'ai le profond sentiment que les acteurs du milieu et les élus municipaux ont tous le bien-être de leur population en priorité numéro un, et dans chacune des décisions qu'ils prennent, ils s'assurent de mettre les ressources, de prendre acte et de s'assurer de faire le travail de façon sécuritaire.

Je vous confirme que les élus municipaux nous sollicitent, mon confrère et moi -- Luc Berthold -- à toutes les occasions qu'ils ont, à chaque fois qu'ils nous côtoient, de voir comment les gouvernements pourraient les soutenir justement pour l'ensemble des travaux qu'ils ont à faire, mais c'est un travail de longue haleine, particulièrement quand on est dans l'opposition, donc on doit travailler avec nos confrères. Mais, oui, je peux vous assurer que les gens tentent de trouver des solutions financières pour aider ces municipalités qui sont touchées directement aujourd'hui, et qui ont contribué -- vous l'avez dit très sagement -- à l'économie, pas juste québécoise, mais canadienne pendant plusieurs années.

**LE PRÉSIDENT :**

Et quelle est la -- si vous avez fait des efforts -- quelle est la réceptivité du gouvernement minoritaire?

**M. ALAIN RAYES :**

Je dirais qu'à ce stade-ci je ne peux pas dire que les avancées sont très productives, mais au moins il y a de l'écoute. On l'a vécu au niveau des résidus miniers, quand le dossier pour bannir l'amiante totalement a été emmené, c'est vraiment un mouvement qui s'est produit dans ces deux régions, avec tous les acteurs, tant provinciaux, les députés provinciaux, les deux députés fédéraux, les maires des municipalités et mairesses, et les acteurs économiques qui ont fait prendre conscience de la différence entre les résidus miniers et l'amiante auprès des fonctionnaires et des élus fédéraux.

Donc, à notre grande surprise, lorsqu'on a interpellé les ministres, à ce moment-là, c'est comme si le mot « résidus miniers, haldes », les matériaux qu'il y avait à l'intérieur, la possibilité qu'on avait de pouvoir les exploiter était quelque chose de complètement inconnue à leurs yeux. Je dirais même, très respectueusement, que certains ministres n'avaient jamais entendu parler de cela, et je ne pense pas que les fonctionnaires avaient fait le travail nécessaire pour les informer des différences. Et ce qui était assez surprenant -- je tiens à le souligner -- c'est que ces mêmes ministères finançaient des projets en

lien avec les résidus miniers. Donc, je pense que lorsqu'on montré tout ça, on a pu mettre ça en évidence, ça a fait bouger les choses et, assez rapidement -- et je tiens à le souligner, même si ce n'est pas mon parti qui est au pouvoir en ce moment -- les ministres concernés ont réagi rapidement, ont fait faire les vérifications d'usage auprès de leurs experts autour d'eux, des hauts fonctionnaires, et ont accepté d'exclure les résidus miniers pour permettre à ces municipalités de prendre charge de leur diversification économique et de se donner une chance de réussite dans le futur, et de... d'aider, je dirais même jusqu'à sauver cette région.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. J'aurais une autre question. Il y a eu plusieurs personnes qui se sont présentées devant la commission qui nous ont... par des interventions, qui ont mis en évidence le fait qu'il y a relativement peu de recherches dans le domaine de l'amiante, peu de recherches dans le domaine de l'impact de l'amiante, sur les compartiments environnementaux, tout comme peu de recherches sur la caractérisation des niveaux ambiants auxquels la population est exposée, auxquels -- légitimement, selon eux -- la population a le droit de savoir à quoi ils sont exposés. Et graduellement a émergé, chez plusieurs, l'idée appelons ça d'un observatoire, une agence, un centre de recherche qui regrouperait ou qui serait finalement le moteur pour coordonner, lancer et coordonner des recherches, s'assurer que... de la... des orientations de ces recherches-là, s'assurer du cadre réglementaire, du respect du cadre... enfin, vous voyez un peu le genre, et je voulais savoir : pour vous, une agence canado-québécoise de l'amiante, est-ce que ça... c'est une chose à laquelle vous avez déjà pensé?

**M. ALAIN RAYES :**

Je n'ai pas personnellement pensé à cela, mais je ne suis pas réfractaire à cette idée. Mon plaidoyer aujourd'hui, mon message que je voulais envoyer, c'est de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Je pense qu'il y a un potentiel extraordinaire pour cette région en termes de développement économique, avec les résidus miniers. Je pense qu'on doit faire une distinction entre développer -- «développer», exploiter l'amiante, de toute façon on n'a plus le droit de le faire, je pense qu'il faut faire cette distinction-là, et trouver une façon sécuritaire et écologique de protéger les travailleurs qui veulent exploiter les résidus qui sont dans ces haldes. Donc, mon objectif aujourd'hui, c'est ça. Donc, si c'est de passer par une agence, que les recommandations que vous allez faire au gouvernement sont de s'assurer pour tel ou tel -- avec tel et tel indicateur qu'on doit s'assurer d'avoir ces éléments-là, je n'ai aucune problématique personnellement avec ça, je tiens à le souligner, mais je pense qu'on est capable d'exploiter, avec l'intelligence des gens, des êtres humains, avec la technologie, il n'y a aucune raison qu'on ne puisse pas faire ce travail ici, dans la région.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Gauthier?

**LA COMMISSAIRE :**

Bonsoir. J'aimerais vous ramener à la page 9 de votre mémoire, à la section : « Conseil national de recherche du Canada ». C'était pour vous demander une clarification. Alors, à la deuxième phrase, on lit, bon, que le Conseil a publié le 1<sup>er</sup> mars 2019 une mise à niveau sur les matériaux contenant de l'amiante, et là vous parlez de « renvois ». Est-ce que le terme « renvois », vous faites plutôt référence à supprimer les références à l'utilisation des matériaux contenant de l'amiante?

**M. ALAIN RAYES :**

Non...

**LA COMMISSAIRE :**

Non?

**M. ALAIN RAYES :**

Aucunement, non. Je ne remets pas question tout ce qui a été fait dans le passé, je demande de le maintenir et d'en tenir compte.

**LA COMMISSAIRE :**

Mais si on lit : « *D'ailleurs, l'organisme a recommandé de supprimer tous les renvois aux matériaux contenant de l'amiante comme solution acceptable au Code national du bâtiment et le Code national de la plomberie.* »

**M. ALAIN RAYES :**

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

Par le terme « renvois »? Je voulais juste le clarifier.

**M. ALAIN RAYES :**

« *D'ailleurs, l'organisme a recommandé de supprimer tous les renvois aux matériaux contenant...* » Donc, c'est plutôt... bon, c'est peut-être... il y a peut-être une ambiguïté, mais ce n'est pas de les enlever, c'est de maintenir ce qui a été décidé dans le rapport qui a été remis le 1<sup>er</sup> mars 2019.

**LA COMMISSAIRE :**

Et dans ce rapport-là, est-ce que le pourcentage de fibres d'amiante qui est contenu dans les matériaux a été discuté?

**M. ALAIN RAYES :**

Je ne pourrais pas vous répondre à cette question-là, malheureusement, mais je pense que ça serait tout à fait pertinent de le valider.

**LA COMMISSAIRE :**

Alors, si vous pourriez le valider puis nous déposer votre...

**M. ALAIN RAYES :**

Je pourrai faire la vérification.

**LA COMMISSAIRE :**

... votre réponse.

**M. ALAIN RAYES :**

Tout à fait, mais je suis... mon réflexe -- mais je vais faire la validation puis on va s'assurer de vous la faire parvenir -- c'est qu'il y a des nouveaux éléments qui ont été rajoutés, des nouveaux matériaux qui devaient être exclus, et l'objectif de ma présentation, c'est de ne pas enlever des choses pour donner plus de souplesse, mais plutôt pour maintenir tout ce qui a été fait au niveau fédéral dans les dernières années, qui avait comme objectif de bannir l'amiante et de s'assurer de protéger les citoyens, les travailleurs dans des travaux avec les résidus. Mais je vais faire la vérification par rapport à ce que vous dites.

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, puis nous donner plus d'information, parce qu'on a vérifié sur le site Web du gouvernement, puis les informations ne sont pas très élaborées, donc si vous avez plus de détails à nous fournir, ça serait grandement apprécié.

**M. ALAIN RAYES :**

C'est ce qui arrive des fois au niveau fédéral, mais on va s'assurer de vous trouver l'information.

**LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

J'imagine que « des fois », c'est un euphémisme? Non non, c'est une boutade!

**M. ALAIN RAYES :**

Si vous me permettez, je ne répondrai pas.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est une boutade. C'est une boutade, hein!

**M. ALAIN RAYES :**

Oui, j'ai très bien compris.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur, juste encore une question...

**M. ALAIN RAYES :**

Oui oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... de mon collègue, monsieur Magnan.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Moi, j'aurais une question pour vous, peut-être de m'expliquer le sens de votre recommandation numéro 3, et je vais vous la relire, là, c'est :

*« Que la réglementation fédérale interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante, qui a été mise en application en 2018 à la suite de recherches et des consultations multiples, demeure applicable. »*

Et là, je ne comprends pas qu'est-ce que ça implique, ça, où qu'est-ce que ça signifie : « demeure applicable ». Qu'est-ce qui pourrait la rendre inapplicable, là, cette loi-là?

**M. ALAIN RAYES :**

Bien, en réalité, ce que je dis, c'est de ne pas la changer, de ne pas aller au-delà de ça. Je pense qu'au niveau fédéral un gros travail a été fait par l'ensemble des ministères concernés. Demeure applicable telle quelle. Donc, je... j'espère qu'au niveau du Québec on n'ira pas plus haut que la norme qui a été établie pour l'ensemble du pays.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. Donc...

**M. ALAIN RAYES :**

C'est dans ce sens-là.

**LE COMMISSAIRE :**

C'est bon.

**M. ALAIN RAYES :**

Je ne veux pas la rendre plus...

**LE PRÉSIDENT :**

Contraignante?

**M. ALAIN RAYES :**

... plus légère -- je ne sais pas si j'utilise le bon terme -- et je ne veux pas la rendre plus lourde. Je crois que beaucoup de travail a été fait. S'il y a d'autres informations que vous auriez besoin de savoir au niveau fédéral, ça me fera plaisir de faire faire les recherches nécessaires pour vous montrer la rigueur avec laquelle l'ensemble des ministères ont travaillé dans ce dossier-là dans les dernières

années.

**LE COMMISSAIRE :**

Parfait. Mais, la précision était importante, là, donc ça nous permet de bien comprendre...

**M. ALAIN RAYES :**

Oui, tant mieux.

**LE COMMISSAIRE :**

... ce que vous vouliez mentionner. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci.

Nous allons prendre une pause de 10 minutes. Merci.

---

**SUSPENSION DE LA SÉANCE  
REPRISE DE LA SÉANCE**

---

**LE PRÉSIDENT :**

Mesdames, messieurs, si vous voulez prendre place, nous allons poursuivre.

Madame Sylvie Berthaud.

---

**Mme SYLVIE BERTHAUD**

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Bonsoir, messieurs-dames.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Oui, alors ça mérite la petite laine, là, ils veulent vous refaire le même coup!

Donc, Sylvie Berthaud, porte-parole bénévole du groupe Grouvidham; c'est le Groupe pour préserver la vie dans la région de Ham. Notre premier mémoire, bien, ce mémoire déposé à un nom collectif prend la forme d'une lettre ouverte au ministre de l'Environnement, que nous avons -- nous lui avons envoyée il y a quelques jours, à monsieur Benoit Charette, et le sous-titre s'appelle : « Développement durable... ou qui fait dur? », mais on n'a pas eu de réponse encore de sa part.

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 1 : « Depuis 40 ans le Bureau d'audiences publiques [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 1 : « [...] valorisation des résidus miniers amiantés. »**

*« Un projet majeur, Alliance Magnésium officiellement nommé Magnola 2 -- par madame la directrice de la... directrice régionale de l'environnement, madame Bergeron-Moffatt, ou Moffatt-Bergeron, excusez si je me... c'est elle qui a parlé de Magnola 2, donc ce projet -- pourrait se construire cet hiver, pour extraire du magnésium de ces résidus, comme a essayé de le faire Magnola il y a 20 ans, sans succès.*

*À l'époque, le BAPE Magnola concluait que l'entreprise était trop risquée, car son procédé d'électrolyse au chlore génère des poisons hautement toxiques, dont dioxines, furanes, BPC », et plusieurs autres, ainsi que 10 % des gaz à effet de serre de toute l'industrie du Québec, ce qui représente à peu près 3 % des gaz à effet de serre du Québec qui ne sont pas industriels, enfin, généraux, quoi.*

Donc, malgré l'avis très défavorable du BAPE à l'époque, le gouvernement avait quand même émis un décret pour autoriser la construction de cette usine, qui a coûté 1,3 milliard au lieu des 730 prévus.

Nos craintes, donc c'est en lisant le rapport du BAPE 124 sur Magnola que nous avons été alertés sur les conséquences possibles, et c'est là qu'on a dû se mettre au courant qu'est-ce que ça représentait, des dioxines, des furanes, des BPC, qui sont non seulement cancérigènes, mais pour certains, ils sont mutagènes, c'est-à-dire que les poisons se transmettent aussi aux générations d'après, à des doses infinies, mais je vais y revenir sûrement tout à l'heure. Donc...



**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 1 : « Les craintes se sont rapidement [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 1 : « [...] tués par des chasseurs dans la région. »**

L'étude a été réalisée par l'Université d'Ottawa dans les laboratoires d'Environnement Canada, et le professeur Jules Blais mentionnait que -- bien, c'est relayé par Louis-Gilles Francoeur, le journaliste qui est à la retraite maintenant, du Devoir -- dans... le titre, c'était... le titre de l'article, c'était : « Dioxines, furanes et BPC au menu des chevreuils », et c'était mentionné que les dioxines, furanes et BPC ont augmenté de trois à quatre fois dans la chair des cerfs de Virginie abattus à la... par les chasseurs dans la région autour de l'usine. Donc...

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 1 : « Il est demandé au BAPE actuel de se prononcer [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 1 : « [...] partie intégrante de la définition des "résidus miniers". »**

Hum... c'est ici. Donc, quand on voit dans la Directive 019 : « *Résidu minier : toute substance solide, liquide -- tra-la-la -- et les poussières résultant du traitement ou de l'épuration des eaux usées minières ou des émissions atmosphériques.* » Donc, c'est vraiment mentionné dans le contexte des résidus miniers, on ne peut pas y échapper.

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 1 : « Aussi, le ministère de la Santé [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 1 : « [...] ne viendront pas contaminer l'environnement". »**

Donc ça, c'est textuel des propos du ministère de la Santé.

En vertu de l'article 31.1.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, nous faisons cette requête au ministre de l'Environnement pour qu'il puisse faire une recommandation au Conseil des ministres afin d'établir une évaluation environnementale, au moins sur le procédé d'électrolyse au chlore, et nous nous appuyons sur le fait que le nouveau procédé d'Alliance Magnésium emprunte aux technologies de Magnola 1 -- et qui a été fermée après deux ans d'essai sans jamais atteindre même 50 % de production parce que ça ne marchait pas -- et de Norsk Hydro. Donc, ces deux entreprises ont été toutes les deux responsables d'une forte contamination par les organochlorés, en plus de générer beaucoup de GES. Il y avait quelques petites différences entre Norsk Hydro à Bécancour et Magnola ici, sur certaines émissions qui étaient plus pour l'une, moins pour l'autre, enfin, et inversement. D'ailleurs, Norsk Hydro, qui avait aussi des opérations en Chine, a complètement abandonné le domaine du magnésium. Ça, j'y reviendrai tout à l'heure.

Donc, nous nous appuyons aussi sur une documentation scientifique étayée sur ces risques technologiques majeurs. Bien sûr, dans rapport du BAPE sur Magnola, c'est très très... je veux dire, tout est là, donc comment se fait-il que le ministère de l'Environnement ne vous ait pas au moins alertés sur cette problématique? On ne peut pas le comprendre, là. Il y a aussi une étude par l'école Polytechnique dans le cadre des risques technologiques majeurs. Donc, c'est un gros document aussi qui a été fait sur le cas Magnola. Il y a eu diverses études réalisées sur les écosystèmes, dont par l'Institut Armand-Frappier, et des analyses sur les troupeaux bovins et caprins; on vient de les voir passer, mais on n'a pas eu le temps de contacter des gens compétents pour comprendre ce dont il est question. Donc...

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 1 : « La situation de cette nouvelle usine [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 1 : « [...] dans les matières grasses. »**

Donc l'INSPQ, l'Institut national de santé publique, pour ces polluants organiques persistants, qui sont aussi des imposteurs endocriniens, c'est-à-dire qu'ils miment des hormones, donc ils faussent nos systèmes, que ce soit reproducteur, d'immunité, que ce soit... c'est vraiment, ça s'infiltré dans notre organisme, c'est comme un virus informatique qui va changer nos programmes biologiques.

Donc, je continue de donner nos bonnes raisons.

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 2 : « L'expérience traumatisante de Magnola 1 [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] Collectif de lutte aux organochlorés... »**

Qui avaient chacun sa façon de travailler, donc je ne peux pas passer trop de temps là-dessus, mais enfin, on s'est très bien complété dans les diverses approches.

Et ce qui nous surprend aussi, c'est que nous n'avons reçu aucun avis public nous permettant de nous -- d'exprimer nos craintes concernant le nouveau projet d'Alliance Magnésium, qui, soit dit en passant, les autorisations ministérielles ont été accordées à Métallurgie Magnola. Ça aussi, on l'a appris grâce au BAPE, parce que... Comment se fait-il, est-ce que ça a été une cession de droits, est-ce que ça a été un transfert? Mystère. Donc, ce n'est pas nous qui inventons des liens qui sont clairement identifiés.

Un gros problème, c'est que la petitesse de l'usine pilote d'Alliance Magnésium, ce n'est même pas une usine pilote. Là, on a vu aussi que madame Moffatt-Bergeron, directrice régionale de l'environnement pour l'Estrie -- qui a accordé d'ailleurs l'autorisation ministérielle -- dit : « C'est tout petit,

ils ont fait des essais sur des tables. » J'ai les termes exacts, mais là, je n'ai pas le temps de vous donner les citations exactes. Et donc, on ne voyait rien, donc il n'y a... il n'y avait pas de problème, quoi, parce que... Donc, une usine pilote, ça doit vraiment intégrer tout le processus de l'usine future, c'est-à-dire on établit d'après la formule qui a été élaborée, les différents équipements sont mis en place, et ensuite ça doit fonctionner de façon intégrée pour dire : « Oui, ça fonctionne. » Tandis que là, ce n'est même pas le cas, ce sont plutôt des tests de laboratoire. D'ailleurs, ça a d'ailleurs été mentionné textuellement, en 2017, je crois, par monsieur Fournier, qu'ils allaient faire des tests de laboratoire, mais pour nous, une usine pilote, ce n'est pas ça. Et, d'ailleurs, ça doit avoir un certain ratio entre la quantité qui va être générée pendant cette -- pour cette usine pilote et le rapport de l'usine future, qu'elle soit précommerciale ou commerciale. Je n'ai pas beaucoup de temps pour élaborer là-dessus, mais...

Alors, cette requête est appuyée par 150 citoyens, dont la grande majorité habite dans un rayon de 40 kilomètres autour de l'usine -- de la future usine, mais c'est aussi appuyé par le syndicat agricole, l'Union paysanne, dont l'agronome Maxime Laplante est le président, et les personnalités suivantes. Donc, ces gens ont dit : « D'accord, votre travail, nous l'appuyons, votre requête d'évaluation environnementale, nous sommes d'accord avec vous. » Il y a aussi l'artiste engagé Richard Desjardins, l'auteur et conférencier docteur Serge Mongeau, l'herboriste Anny Schneider et la professeure à l'UQAM Louise Vandelac, qui est un chercheur -- une chercheuse de renom international, notamment au Centre interdisciplinaire sur la biologie, la santé, la société et l'environnement, c'est-à-dire Cinbiose. J'en aurais pour quelques minutes à vous donner son CV parce qu'elle est vraiment dans beaucoup d'organismes internationaux, et c'est pour ça qu'elle n'a pas eu le temps de faire son propre mémoire pour votre commission, mais elle a dit : « Vous faites un bon travail, je vous appuie. »

Donc, c'est pour ça que nous disons -- nous adressons au ministre de l'Environnement cette requête particulière qui, d'ailleurs, est mentionnée par le... dans votre rapport sectoriel du ministère de l'Environnement, le rapport PR4.6b, sur la « Réglementation et encadrement des mines et des résidus miniers », l'article 31.1.1 de la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement, vu qu'elle a été modifiée en 2017, donc ça aussi, ce point-là est spécifié dans le rapport que je viens de mentionner.

**LE PRÉSIDENT :**

Il faudrait conclure, madame.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

D'accord. Donc, ma conclusion, c'est que nous adressons au ministre de l'Environnement cette requête particulière et de demander au BAPE amiante pour qu'il y ait une enquête sur la question environnementale concernant la valorisation pour extraire du magnésium par le procédé d'électrolyse au chlore, car cette technologie sur les résidus miniers amiantés n'a jamais prouvé sa viabilité.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. Je risque, par mon intervention, de vous décevoir.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Ce n'est pas la première fois.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça ne sera pas la première fois, je me souviens que je vous ai déçue lors de la première partie de l'audience publique. Certainement, vous semblez tellement dévouée pour votre cause, vous avez bien documenté votre dossier, mais un peu comme je le disais tout à l'heure à monsieur Fournier, il a présenté les grandes lignes de son projet, je lui ai dit que notre commission n'a pas le mandat d'examiner son projet et n'a pas le matériel non plus pour examiner son projet.

Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que quand... Peut-être deux précisions. La première, vous indiquez que le ministre de l'Environnement demande aux commissions d'enquête de l'éclairer de façon impartiale « sur un dossier en particulier », et ce terme « particulier » peut avoir deux significations, je dirais. Un dossier particulier, ça peut être, par exemple, éventuellement le projet Alliance Magnésium qui pourrait être soumis à la consultation publique, et là, là, vous auriez toute l'information sur le procédé, sur le tonnage, sur les émissions atmosphériques et autres. Il y a d'autres dossiers qu'on appelle plutôt de type générique.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Hum hum.

**LE PRÉSIDENT :**

Par exemple, il y a quelques années, j'ai participé à une commission d'enquête générique sur l'uranium. Le gouvernement voulait savoir : est-ce qu'il devrait, oui ou non, donner le feu vert au développement de la filière uranifère.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, il n'y avait pas de projet. Avant d'avoir -- de recevoir les projets, le gouvernement voulait se faire une tête sur : oui ou non, on donne le feu vert. C'est exactement la même chose, ici. C'est un mandat générique, donc nous n'avons aucun dossier spécifique pour examiner, et c'est la raison pour laquelle, si vous regardez toutes les références que nous avons mises sur le site Web sont périphériques, il n'y a aucune spécifique à un projet.

Ceci dit, la commission a entendu votre doléance, et la commission a le... la possibilité, et même je dirais le devoir d'inclure cette préoccupation-là dans son rapport. Je peux vous dire qu'on va l'inclure dans le rapport, il y a un chapitre dédié aux préoccupations du public, et certainement cette préoccupation-là fera partie de ce chapitre 2 dédié aux préoccupations du public. Et je vous avoue que c'est rare que je m'avance jusqu'à ce point-là, mais ça fait quelques fois que ça revient, donc si c'est une préoccupation sociale, c'est légitime que nous avisons le ministre, et éventuellement le gouvernement, que ça constitue une préoccupation. Par contre, nous ne ferons aucune analyse de cet aspect-là. Alors, voilà, c'est ce que je voulais vous dire.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Si je peux préciser, monsieur Zayed, c'est pourquoi on a laissé le... la porte ouverte, que ce soit une enquête avec audience ou pas, c'est dans la Loi sur la qualité de l'environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, il pourrait y avoir une autre audience, hein, sans doute.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

C'est ça, donc ça peut être sur le procédé en lui-même, sans être sur une entreprise. Nous, ça ne nous dérange pas. C'est ça qu'on trouve qu'il y a une lacune grave, le ministère de l'Environnement qui ne nous a pas prévenus de ça. Parce que, voyez-vous, je peux juste -- si j'ai une petite minute -- j'ai oublié de vous signaler ça, c'est que l'INRS elle-même, donc l'Institut national de recherche scientifique, dit que :

*« Bien que simple en apparence, ce procédé -- donc d'électrolyse au chlore pour faire du magnésium à partir des résidus miniers -- bien que simple en apparence, ce procédé présente de nombreuses difficultés. Le bain de chlorure de magnésium doit être très pur, à plus de 95 %. En effet, toutes traces d'eau, d'oxyde de magnésium ou d'autres métaux interféreront avec le processus de décomposition, et c'est pourquoi... »*

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, je pense que ce n'est pas nécessaire de poursuivre, madame Berthaud, dans le sens que nous ne sommes pas capables...

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Hum hum.

**LE PRÉSIDENT :**

... de suivre intelligemment...

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

... cette information, et éventuellement, si un projet de cette nature-là ou le procédé de cette nature-là est soumis à la consultation publique, bien vous aurez au moins la possibilité d'avoir devant vous -- la commission invitera devant vous des experts neutres, on aura des experts aussi qui sont engagés par l'entreprise et du gouvernement. Il pourrait y avoir convergence, divergence, et vous allez être à même de... d'avoir votre propre appréciation. Mais, pour le moment, nous ne sommes pas capables de l'apprécier.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Bon, je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Donc, je... vous pouvez rester sur place puisque...

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Je vais changer de chaise parce que je change de chapeau.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je vais fermer les yeux et les rouvrir, je vais voir une autre personne!

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Voilà!

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, allez-y donc avec... comme citoyenne, hein?

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Voilà. Donc, je vais présenter ça à titre de citoyenne. Quand on a...

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez 15 minutes toujours.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Oui, merci.

Quand on a cherché -- on cherchait un coin où s'établir il y a une bonne vingtaine d'années, on avait entendu parler d'une possible usine polluante, et ce qui nous a fait hésiter à s'installer dans la région, puis en fin de compte la réflexion a été de se dire : bien, de toute façon, il y aura toujours un risque ici ou là. Donc, on a décidé de s'installer et de construire notre maison dans ce beau petit coin de pays.

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 1 : « Il y a un bon 40 ans, j'ai suivi des études [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 1 : « [...] de réfugiés climatiques sont en exode. »**

Je m'appelle Sylvie, je suis la petite-fille d'Éloi Berthaud, qui a été empoisonné pendant la guerre avec du gaz moutarde. Je vous épargnerai les symptômes. Il est mort, mon grand-père, à 44 ans et il a laissé cinq enfants et sa femme, dont mon père qui a commencé à travailler à l'âge de neuf ans, à cause qu'ils ne pouvaient plus avoir de... de revenus. Puis je suis née l'année de la parution du *Printemps silencieux* de Rachel Carson, qui dénonçait déjà les empoisonnements par les industries, en

1962. Donc, hasard ou destin, ça explique ma farouche détermination à protéger la vie. Bon, je vais couper court l'historique et tout ça, de la mobilisation citoyenne. Lors de Magnola...

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 2 : « Promoteurs ou prometteurs? : mais on nous [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] et donc leur impact en GES? »**

Bon, bien ça, je vous l'ai dit, que ça n'avait jamais vraiment fonctionné. L'usine pilote de Magnola 1 devait fournir, produire 1 000 tonnes de magnésium, ils ont réussi à en produire à peu près 108. Ça n'a fonctionné que quatre mois de façon intégrée, mais ça n'a pas été suffisant pour que le procédé soit fiable.

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 2 : « Rentabilité du magnésium [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] handicap reste son prix. »**

Ça, je vous l'ai déjà dit. Hum... Ça aussi. Donc, la firme de génie-conseil Hatch, qui a aussi participé -- parce que maintenant les firmes de génie-conseil sont globalisées, elles opèrent aussi bien dans un pays ou dans l'autre -- donc là, ils ont fait une grosse usine dans l'électrolyse au chlore en Chine, et trois ans après, elle est en faillite, trois ans après sa construction, et c'était en partenariat avec International.

Ça, je vais le passer. Ça, je vous l'ai déjà mentionné.

Ce qu'on a vu, donc il semblait -- mais à moins que ce soit une erreur dans les transcriptions -- madame Moffatt-Bergeron, directrice régionale de l'environnement, qui a dit : « L'usine pilote était toute petite, dans un garage, on ne voyait rien. On n'attend pas d'émissions de dioxyde de furane de la part d'Alliance Magnésium. » C'est quoi, ça : « On n'en attend pas »? C'est quelle base scientifique? T'sais, c'est vraiment insensé d'entendre ça d'un ministère qui a octroyé une autorisation ministérielle, c'est... Puis, en plus, on le sait nous, en étudiant tout ce procédé depuis 20 ans, que ce n'est pas possible autrement, que ça en génère forcément, des dioxines furanes, parce que le... c'est du fait de ce procédé au chlore. Et on sait aussi pertinemment qu'il va s'en retrouver dans les résidus, qu'il va y en avoir par les événements, parce que la plus grosse contamination de Magnola, ce n'est pas par la cheminée principale, ça, c'est relativement simple à contrôler, même si les filtres sont tellement contaminés qu'il fallait les envoyer en Alberta, et aussi les filtres de charbon parce que pour que... remettre en circulation le chlore et différents autres... l'acide chlorhydrique et tout ça, il faut passer ces matières au charbon activé pour éliminer certains organochlorés, mais ça, c'est tellement toxique qu'après il faut l'envoyer je ne sais où, dans des conditions très spécifiques, pour les détruire.



Donc, là aussi on note une confusion assez grave entre « dioxines » et « dioxyde ». Je ne sais pas combien de temps il me reste, parce qu'il faudrait que je vous dise... Donc, ce qu'on peut rappeler, c'est que les dioxines sont 20 000 fois plus toxiques que les BPC, et que l'équivalent d'une livre de beurre, soit 450 grammes, peut tuer 19 millions de personnes, comme signalé dans le livre qui vient de sortir en 2018 « *La responsabilité sociétale de l'organisation* », qui parle du cas Magnola. C'est les professeurs Stewart et Clegg qui ont -- non, Stewart Clegg et... je vous l'ai mentionné dans les références, de toute façon. Donc, ils ont fait un livre... c'est la deuxième édition qui parle du cas Magnola. Hum.

On a aussi le fait que l'usine prévue est tout près de la prise d'eau de Danville, donc à moins d'un kilomètre de la rivière de Danville, dont le point pour alimenter les 2 000 citoyens se trouve à trois kilomètres en aval.

Le ministère de la Santé a fait des recommandations adaptées, lui, contrairement au ministère de l'Environnement...

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page no 4 : « Le ministère de la Santé a fait [...] »**

**Fin de la phrase, à la page no 4 : « [...] ne viendront pas contaminer l'environnement". »**

Silice, on nous dit « wow », parce que là, on nous figure... et économie circulaire. On va prendre toutes ces montagnes-là, on va... ça va devenir une plaine verdoyante parce qu'on va tout transformer. Quelle merveille! Sauf que 40 % de résidus, cette silice amorphe, c'est aussi très contaminé par les organochlorés, et c'est de là ces bassins immenses qui existent sur le site, avec doubles membranes et toutes sortes de précautions, et qui ne sont qu'un pis-aller parce qu'ils émettent les organochlorés par évaporation.

Donc... Où en étais-je? Donc, c'est pour ça qu'on considère que le... ce n'est pas de votre faute, c'est le mandat du BAPE qui a été biaisé, ne prenant pas en compte ces considérations, surtout qu'on a un cas qui nous pend au bout du nez, quoi, et puis qu'on a tellement bataillé pour... par rapport à Magnola, et on avait raison.

Donc ça, je vous l'ai déjà dit... Ah! Monsieur Pierre Walsh, porte-parole du ministère de l'Environnement, a laissé entendre à plusieurs reprises qu'il connaissait peu le dossier Magnola. Pourtant, en page 105 du BAPE 124, monsieur Walsh prétendait qu'il n'y avait pas de procédé adapté pour comptabiliser la bioaccumulation dans un organisme par ces poisons, ces polluants organiques persistants, qui sont bannis mondialement. Le Canada a été le premier à signer la Convention de Stockholm en 2001. D'ailleurs, d'un côté ils signaient cette convention, de l'autre côté ils autorisaient Magnola.

Donc, à l'époque, même bien avant, il était déjà établi qu'un phoque peut avoir un taux de concentration de BPC 80 millions de fois plus élevé que celui dans l'eau dans laquelle il nage, du fait de son accumulation. Et nous sommes aussi en haut de la chaîne alimentaire, donc on en a, on en cumule beaucoup. Dans le document qui vous a été remis, mais qui ne faisait pas l'objet de l'inquiétude du ministère de l'Environnement, le PR4.6.30, de Noranda au ministère de l'Environnement, il était mentionné la contamination dans les eaux pluviales autour de l'usine, assez considérable. Je n'ai pas pu trouver quelqu'un de compétent pour évaluer, mais il est dit dans le rapport du comité de citoyens que c'était 50 fois plus élevé, cette contamination, que ce qui était prévu.

Ah! Un point assez... qui nous a fait tomber les bras encore. Donc, non seulement la Direction régionale de l'environnement omet de signaler à la commission du BAPE le passif de tous ces dommages sanitaires, parce que même si vous n'étiez pas mis au courant d'un cas particulier, comme Alliance Magnésium, il était quand même nécessaire dans votre évaluation du passif que ce soit mentionné, que telle technologie a généré cet empoisonnement, surtout que c'est très volatil, donc... Alors, c'est une... Ah oui! Monsieur Walsh, toujours, nous le dit désinvoltement, à une question qu'on avait posée : « C'est une usine précommerciale. Est-ce que cette usine-là était accompagnée de mesures de suivi dans le milieu? Peut-être pas. » Hein! C'est pour ça que ça nous pousse à demander cette requête de... d'évaluation environnementale. On a beaucoup d'autres arguments, si on avait le temps de vous les donner.

Alors, pour l'INSPQ, l'Institut national de santé publique, il est établi que c'est la biosurveillance sur le lait, et dont le lait maternel, et les lipides sanguins qui sont les méthodes adéquates pour vérifier les contaminations de ces dioxines, furanes, BPC... il y en a bien d'autres, hein, hexachlorobenzènes et tra-la-la, et non pas, comme a dit monsieur Walsh, dans les... sur les bourgeons des résineux ou je ne sais quoi, qui ne sont pas du tout adaptés à prouver la contamination effective.

Donc, le ministère de la Santé...

**LE PRÉSIDENT :**

Il vous reste trois minutes.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Trois minutes, c'est parfait. Je vais couper court, mais l'essentiel sera là.

Le ministère de la Santé, en page 25 de son document PR4.1, prévient que le procédé -- donc dont on parle -- est coûteux concernant les mesures de prévention pour la population et les travailleurs, qu'il peut générer des résidus de poussières toxiques dont il faudra disposer de façon sécuritaire. Ah! C'est ça que je voulais vous mentionner tout à l'heure, c'est que cette silice contaminée, on dit : « Ah!

On va la vendre pour faire du béton », et tout ça, mais comment faire? Elle est trop contaminée. Ça, c'est toute une autre histoire, mais en tout cas. Donc, en fin de compte, si on prélève le magnésium, on retourne sur ces résidus, sur ces haldes 70, 80 %, je n'ai pas le chiffre exact, mais, je veux dire, faire tout ce Trafalgar, dans mon bon langage, pour remettre des produits, des résidus qui seraient plus toxiques, c'est insensé.

Donc, le ministère de la Santé dit que : « Peut générer des résidus de poussières toxiques dont il faudra disposer de façon sécuritaire -- dont la silice -- et des sous-produits de transformation, exemple dioxines, furanes, et caetera. Le contrôle de ces contaminants augmente encore les coûts et il est difficile de rentabiliser ces mesures. » Parce que, le Norsk Hydro, quand à une certaine époque ils ont voulu vendre du magnésium aux États-Unis et ils ont été traités... enfin, le... je ne sais pas les termes exacts, mais enfin, ça a été traité de *dumping*, il me semble que c'est parce qu'ils bénéficiaient, et ils bénéficient encore, de tarifs préférentiels au niveau de l'électricité, donc il y avait eu un surtaxe de la part des États-Unis. Au début, on nous disait : « Alliance Magnésium, c'est pour le vendre au pays », et maintenant, c'est pour les États-Unis.

Ça, je vous l'ai déjà dit. Bon. Alors...

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 6 : « L'acceptation sociale ne s'achète pas [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] des procédés hautement toxiques. »**

Je veux juste signaler qu'il y a eu énormément de choses qui ont été faites ici, depuis 20 ans qu'on y habite.

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être en choisir une puis les... en faire une conclusion.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Voilà. Donc, je vais le résumer. C'est-à-dire, l'agrotourisme -- non, excusez-moi, l'agroalimentaire, donc des fromageries qui se sont installées, différents élevages; le récréotouristique, avec le nouveau parc régional du Mont-Ham; l'Étang Burbank aussi qui est un centre de la nature, où il y a de l'observation des oiseaux; il y a le... les Trois-Lacs, aussi, qui ont bénéficié de beaucoup de fonds publics; il y a des écoquartiers qui ont été aménagés dans des petits villages pour assurer la venue de nouvelles familles qui vont permettre -- qui permettent, d'ailleurs, que nos écoles restent ouvertes, nos petites écoles de village, donc que toute la vie puisse continuer grâce à ça. Donc, c'est énormément d'argents qui ont été investis, et on avait eu bon espoir, quand il y a eu le Rendez-vous des

écomatériaux, que, enfin, le message s'était rendu. Et, d'ailleurs, il y a eu une fierté, on a pu le voir même chez monsieur le préfet, maire d'Asbestos, qu'ils étaient tellement contents de montrer quelque chose qui était vraiment vert. Là, on n'avait pas de... on ne pouvait pas soupçonner que ce n'était pas vraiment un pas en avant. Et puis, on ne peut pas... tout ça, c'est incompatible, on ne peut pas empoisonner plus une région et avoir tellement investi là-dedans.

Donc, c'est cela, en quelque sorte, que je voulais vous transmettre.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame. Par contre...

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Puis, bien la conclusion, vous l'avez.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Peut-être juste... j'aimerais apporter une précision à un commentaire, mais une précision qui est d'ordre général. Parce que dans un de vos paragraphes, vous faites référence à des demandes qui sont restées lettres mortes. Vous indiquez :

*« Il y a deux mois, nous avons fait des demandes d'analyses lors des audiences du BAPE, réitérées par Monsieur le président de la commission, qui ont été effectuées sur les écosystèmes, les troupeaux laitiers », et caetera, et caetera.*

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Hum hum.

**LE PRÉSIDENT :**

Je voulais juste vous informer qu'effectivement nous avons donné suite, la commission -- toutes les commissions donnent suite à ses engagements. La commission a demandé plusieurs, plusieurs documents, elle les a tout reçus -- elle les a tous reçus. Il y a eu des demandes de confidentialité qui ont été signalées par... ou demandées par Alliance Magnésium.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Évidemment, ça, c'est une démarche longue, des fois itérative, ce n'est pas juste une seule rencontre qui permet de déterminer qu'est-ce qui va... qu'est-ce qu'on va rendre public, qu'est-ce qui ne... qu'est-ce qu'on va garder privé, mais je peux vous dire qu'il y a eu effectivement une rencontre avec des représentants d'Alliance Magnésium, et une première décision de la commission a été rendue, faisant en cela l'identification d'un certain nombre de documents qui sont maintenant publics et qui seront rendus publics, en fait, à partir de lundi. La lettre de décision de la commission, elle est déjà sur le site Web du BAPE, elle porte la cote DB22.3, si ça vous intéresse...

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... et qui vous permettra de savoir, dès la semaine prochaine, quels sont les documents qui seront -- qui sont rendus publics, et donc vous pouvez les consulter. Il reste quand même quelques documents en suspens, pour lesquels il y aura soit une rencontre, soit des échanges encore avec Alliance Magnésium, qui veillera à peut-être caviarder certaines sections qui peuvent porter préjudice à l'entreprise, et la commission statuera là-dessus également avec une décision officielle.

Donc, je voulais juste vous rassurer, les demandes que vous aviez formulées lors de la première partie de l'audience publique, la commission d'enquête y a donné suite.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors voilà, merci madame.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Merci, au revoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, s'il vous plaît, s'il vous plaît. Merci.

Alors, monsieur Richard Vaillancourt.

---

**M. RICHARD VAILLANCOURT**

**M. RICHARD VAILLANCOURT :**

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur.

**M. RICHARD VAILLANCOURT :**

Alors, je me présente, Richard Vaillancourt. Je suis un citoyen de la région depuis, je dirais, plusieurs générations. Fils d'un père qui a travaillé à la mine, petit-fils d'un grand-père qui a aussi travaillé à la mine. Je suis aussi membre du comité de citoyens pour le suivi du projet Alliance Magnésium. Alors, je tiens à le rappeler, car lors des rencontres du comité de citoyens, nous avons eu plusieurs rencontres, notamment avec monsieur Pierre Saint-Aubin, qui est venu à quelques reprises nous présenter l'avancement du projet de l'usine pilote. On a eu l'occasion de pouvoir visiter l'usine pilote, et aussi, on a eu une présentation globale du procédé. Alors, en tant que citoyen, en tant que représentant de citoyens, je peux aussi dire que nous avons eu à plusieurs occasions la possibilité d'avoir des réponses à nos questions. Alors, c'est en toute transparence qu'on avait des présentations qui nous ont été faites. Alors, c'était juste le volet de ma présentation.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, il y a l'aspect de l'environnement qui est important à considérer. Évidemment, la notion des résidus miniers amiantés, c'est le point central de ce Bureau, de ce BAPE, mais j'aimerais tellement qu'on parle aussi des gaz à effet de serre. On entend le chiffre magique d'une tonne de magnésium, qui une fois introduit dans tout... toute l'industrie automobile permettra d'avoir 23 tonnes de moins de gaz à effet de serre. Si on compte très rapidement, là, on peut dire que, par année, c'est 1 150 000 tonnes. À échéance, Alliance Magnésium permettra d'éviter au niveau de l'atmosphère des gaz à effet de serre -- pardon, de réduire de 150 millions de tonnes, c'est incroyable, là, la quantité que ça amène. Alors, on se parle de l'impact sur l'environnement, je pense qu'en toute conscience, lorsqu'on connaît ces faits-là, on ne peut pas dire qu'on fait une croix sur le procédé qu'Alliance Magnésium est en train de développer, qu'ils ont développé, en sachant très bien que c'est l'un des procédés -- sinon « le », je pense que c'est le procédé le plus vert au monde, pour faire en sorte qu'on va enfin avoir un impact significatif sur ces gaz à effet de serre. Combien de personnes ont marché à Montréal, combien de personnes présentement sont en train de faire des blocus un peu partout dans le Canada, où la raison de ces blocus-là, sur les chemins de fer, c'est

justement les gaz à effet de serre, somme toute? On veut réduire l'impact du pétrole sur l'environnement. Bien, je pense qu'on en a un moyen, ici, qui est concret, qui est efficace et qui risque non seulement d'avoir des retombées économiques pour la région, mais qui permettra aussi de resituer notre région et d'avoir une période florissante.

On s'est parlé beaucoup de l'amiante, ce soir. En 2012, on a eu une rencontre au gouvernement du Québec avec, à ce moment-là, le parti qui était à l'opposition. On a eu une rencontre notamment avec des membres du Mouvement Pro Chrysotile, et j'ai participé à cette rencontre-là, et si j'ai participé, c'était à titre de directeur du programme de la santé publique, non pas directeur de la Santé publique, mais directeur du programme de la santé publique, ici, au CSSS des Sources. À ce moment-là, j'étais directeur au CLSC. Et le dépôt que j'amenais, ma contribution était une analyse que j'ai pu faire à partir des données de la Santé publique sur l'impact probable de l'amiante sur la santé de la population. J'ai fait une étude comparative, non pas à partir de données que j'ai recueillies, mais vraiment à partir de ce que la Santé publique avait pu ressortir comme statistiques, tant au niveau du cancer, tant au niveau... et spécifique de mésothéliome, de l'ensemble des cancers, cancer des poumons, pour comparer une ville comme Asbestos avec une autre ville minière comparable au niveau socio-économique, et dans les faits, ce qu'il en ressortait, c'est qu'il n'y avait pas d'incidence marquée sur l'impact du cancer à partir des années 90 en montant.

On sait qu'au niveau de l'amiante, on peut dire qu'à partir des années 90, l'industrie de l'amiante à Asbestos avait commencé son déclin, mais ce qu'on sait, c'est que l'effet du chrysotile, c'est une question, je pense, de quantité qui va amener une possibilité d'effets toxiques néfastes au niveau de la santé. Monsieur Boislard, en tout début de soirée, en a parlé, lorsqu'on se parle dans les années 50, dans les années 60, où les gens ne pouvaient pas se voir à moins de dix pieds -- à plus de dix pieds tellement il y avait de la poussière d'amiante dans l'environnement et qui travaillaient six jours par semaine, à ce moment-là les quantités étaient tellement astronomiques que le corps n'était pas en mesure de pouvoir compenser l'effet toxique de l'amiante. L'effet toxique d'un produit, il est toujours relié à la dose. Vous savez, la potomanie, c'est une maladie qui peut être mortelle. Le fait de boire trop d'eau, au final, peut être mortel. Il y a même une dose létale. Si vous écrivez « Jennifer Strange » sur Internet, 2007, Sacramento, vous allez voir que cette dame-là est morte d'avoir bu trop d'eau. Personne ne penserait que l'eau est toxique, personne ne penserait de dire qu'il faut bannir l'eau à cause d'un niveau de toxicité à une dose létale, c'est impensable. L'image que j'amène peut peut-être manquer de sens pour certains, mais ce que je veux dire, c'est que c'est une question de dosage.

Alors, si on se parle d'utiliser les résidus miniers, il a été démontré que, dans le procédé, l'amiante, elle est totalement détruite. Là où il y a une exposition à de la fibre, c'est au moment vraiment de... je ne dirai pas « de l'extraction », mais au moment de ramasser les résidus miniers. Je pense qu'il y a facilement des moyens qui peuvent être mis en place pour protéger l'état de santé des travailleurs, mais aussi de la population. C'est facile de mettre une norme disant qu'à partir de tant de kilomètres vent, que la... les... la machinerie ne pourrait pas aller...

**LE PRÉSIDENT :**

L'extraction.

**M. RICHARD VAILLANCOURT :**

... oui, mais ne pourrait pas aller pelleter dans les tas de résidus, là, miniers. Alors, si on met des balises sécuritaires, moi j'ai la conviction qu'on peut réduire de façon très significative et très acceptable le risque d'utiliser des résidus miniers, et en contrepartie, ce que cela permettra, c'est de résidu -- de réduire mais de façon, à ce moment-là, très considérable les risques pour la santé humaine, de... des émissions de gaz à effet de serre qu'on a constamment à tour de rôle. Je pense qu'il faut toujours considérer la notion de l'impact, le risque versus l'avantage. Quand on fait des choix, on est toujours en train de balancer ces deux éléments-là. Et si on met des mesures sécuritaires en place, moi, je suis convaincu qu'il y a moyen d'avoir une exploitation de cette richesse locale, qui est une richesse pour l'ensemble de la population. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur.

J'appellerais maintenant... — Ça va?

**LE COMMISSAIRE :**

Bien, peut-être une question, monsieur...

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, monsieur, si vous pouvez revenir.

**LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Vaillancourt, vous avez fait allusion à un rapport que vous avez fait lorsque vous étiez directeur du CLSC, est-ce que ce rapport-là est public, serait disponible pour la commission ou?

**M. RICHARD VAILLANCOURT :**

Je pourrais essayer de le retrouver. On se parle, là, de quelque chose que j'ai écrit en 2012 à peu près.



**LE COMMISSAIRE :**

Qui n'est quand même pas si lointain donc pour nous.

**M. RICHARD VAILLANCOURT :**

Il s'agit d'être capable de remettre la main dessus.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K.

**M. RICHARD VAILLANCOURT :**

Mais oui, effectivement, là, je pourrais faire une recherche, là, puis vous le déposer.

**LE COMMISSAIRE :**

Et ce serait de le déposer à la commission, là, donc à la coordonnatrice de la commission, et ce serait apprécié.

**M. RICHARD VAILLANCOURT :**

Parfait.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

Donc, une personne s'est prévalu le droit... au droit de rectification, donc c'est madame Dominique Desjardins.

**Mme DOMINIQUE DESJARDINS :**

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame.

**Mme DOMINIQUE DESJARDINS :**

Écoutez, c'est qu'il y a eu des montants qui ont été nommés ce soir pour la vente du magnésium, en tout cas, qui étaient faramineux, et lors de la commission, la question a été posée très directement à madame Pépin du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

**LE PRÉSIDENT :**

Hum hum.

**Mme DOMINIQUE DESJARDINS :**

Elle a répondu : « En effet, le tarif du magnésium est le même qu'en 2003. »

**LE PRÉSIDENT :**

Hum hum.

**Mme DOMINIQUE DESJARDINS :**

Qui était entre 1 \$ et 3 \$ le kilo, et là on nous dit « 6 000 \$ la tonne », ce qui est comme trois, quatre fois... si je me souviens bien. Parce que je me souviens qu'elle avait demandé : « Moi, je ne suis pas très bonne à la tonne -- il me semble que c'était 2, 3 000 qu'ils disaient, et elle dit -- je... »

**LE PRÉSIDENT :**

Une tonne, c'est 1 000 kilos, donc si c'est 3 \$, c'est 3 000.

**Mme DOMINIQUE DESJARDINS :**

Alors...

**LE PRÉSIDENT :**

Si c'est 3 \$ le kilo, c'est 3 000 \$ la tonne.

**Mme DOMINIQUE DESJARDINS :**

Et moi, ce que je trouve dommage, c'est qu'on a entendu ça d'une personne qui travaille au ministère, qui nous donne une information, et là, l'information à la radio, il y a eu une chronique -- la même chose -- où on entendait une personne débattre du... sur le débat des résidus de l'amiante, et après, la représentante de Alliance Magnésium qui disait que c'était des menteries, que...

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez...

**Mme DOMINIQUE DESJARDINS :**

... et c'est enregistré...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**Mme DOMINIQUE DESJARDINS :**

... on peut le visionner. Alors, c'était juste pour rectifier le montant...

**LE PRÉSIDENT :**

C'est sûr, ce qui...

**Mme DOMINIQUE DESJARDINS :**

C'est dur de croire aux gens qui veulent faire une entreprise, alors qu'on assiste à un BAPE, qu'on a des réponses des ministères, et on se fait mentir quelques jours après à la radio.

**LE PRÉSIDENT :**

Évidemment, la commission n'a pas de prise ni de contrôle...

**Mme DOMINIQUE DESJARDINS :**

Je tenais juste à rectifier ça pour que les gens l'entendent dans la salle.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, parfait. La rectification est faite.

**Mme DOMINIQUE DESJARDINS :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous.

---

**MOT DE LA FIN**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci à tout le monde, c'est ce qui termine la cinquième séance de la deuxième partie de l'audience publique. On a eu deux annulations, donc tant mieux pour nous parce que les journées des fois sont très longues, celle d'hier a été particulièrement longue. Alors, bonne fin de soirée à tout le monde et à demain.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SÉANCE AJOURNÉE AU 21 FÉVRIER 2020 À 9 H**

---

Je, soussignée, ISABELLE GOYETTE, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

Isabelle Goyette  
Isabelle Goyette, s.o.